



*Benoît Malbranque*

**GERMAINE DE STAËL**

INSTITUT COPPET



BENOÎT MALBRANQUE

GERMAINE  
DE STAËL

(1766-1817)

Paris, 2026  
Institut Coppet



# Sommaire

## Introduction

1. Une distinction théorique : propriété de soi  
et propriété des choses
2. L'héritage de Necker
3. Les causes de la Révolution et de la Terreur
4. Limites et dangers de la démocratie
5. Le nécessaire accommodement  
aux circonstances
6. Passions, enthousiasme et idées religieuses
7. La liberté au féminin
8. Rapports de Germaine de Staël  
avec Benjamin Constant
9. L'Europe comme exil, comme culture  
et comme modèle

## Conclusion



## Introduction

On voudrait que plus de femmes parlent de libéralisme, car elles n'en parlent pas comme les hommes. Peut-être que la vigueur physique de l'homme le pousse davantage à se déployer au dehors, à participer à la grande lutte physique contre la nature. La liberté qui lui est ou lui devient la plus naturelle et la plus précieuse, c'est celle de la terre qu'il travaille, du produit qu'elle donne, de l'épargne qu'elle permet. La femme au contraire se fait ou on lui fait un plus petit théâtre, où la liberté s'entend et s'exprime de manière plus immédiate. C'est celle de la volonté : obéit-elle, ou suit-elle en tout sa propre impulsion ? C'est celle du corps : en dispose-t-elle toujours en maîtresse et souveraine, ou d'autres en disposent-ils malgré elle, lui dictant des actes et une marche ?

Le libéralisme de Germaine de Staël est, à cet égard, essentiellement féminin : c'est moins la propriété des choses, que celle de soi-même, qu'elle érige en système ; et ses grandes productions littéraires s'en ressentent. Les violations de la propriété des choses s'appellent les impôts arbitraires ou spoliateurs, les règlements abusifs, les prohibitions ; elles peuvent inspirer de belles scènes, mais ici à peine en est-il question. Les barrières à la libre jouissance de la propriété de

soi, quant à elles, se nomment l'exil, le despotisme domestique, les conventions sociales, lorsqu'elles blessent la liberté de se mouvoir et de suivre une volonté individuelle ; ce sont encore la censure et les médisances, quand elles attaquent la liberté de la pensée. Germaine de Staël accorde à ces faits-là toute son attention.

Ses écrits n'annoncent pas seulement l'ouverture du siècle romantique, ils exposent un tout nouveau libéralisme. Car celui-ci n'est pas autrement formulé, il a d'autres fondements : c'est l'émotion, l'enthousiasme, la sympathie, substitués aux calculs de l'intérêt personnel. D'autres priorités, surtout, sont fixées, comme la propriété d'une réputation ou d'un cœur sensible. On pourra en juger la philosophie insuffisante, même d'après ses propres critères ; mais l'impulsion mérite au moins d'intéresser comme tentative.

## Propriété de soi et propriété des choses

Expliquons en peu de mots comment le libéralisme de Germaine de Staël se présente. Ce qui frappe surtout à l'analyse, c'est qu'il place sur une échelle différente les deux propriétés fondamentales sur lequel le libéralisme est bâti. La propriété de soi, d'abord, est une revendication naturelle, que G. de Staël reprend et agrandit. Tout être de raison est propriétaire et maître ultime de ses facultés intellectuelles, de ses forces, et par contrecoup de ses décisions, de ses idées, de ses volontés. En d'autres temps ou en d'autres lieux, les pères se sont crus propriétaires de leurs enfants, et les planteurs des Noirs qu'ils faisaient travailler. Ce n'est pas que la propriété de soi n'existait pas pour ces individus, mais simplement on la violait. <sup>1</sup>

Ce fut l'une des contributions majeures des économistes français du XVIII<sup>e</sup> siècle que la reconnaissance de la nature de la propriété des choses et sa liaison étroite et directe avec la propriété de soi, dont elle découle. La compréhension de la propriété des choses est moins émotionnelle que la propriété de soi : on peut faire sentir à un enfant l'injustice de la perte d'un bien

<sup>1</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 228. — Mirza, dans *Sélection d'écrits*.

qu'il considérerait comme légitimement le sien : c'est une leçon qu'il comprendra, s'il est un peu sage ; mais l'atteinte à son corps par des sévices, ou à ses facultés intellectuelles par des ordres, se fait comprendre à tout âge et même avant la naissance : car le fœtus est capable de sentir. <sup>1</sup> La propriété des choses est la suite d'un processus économique de transmission d'individualité d'un agent vers la matière. Si les économistes s'en font une idée assez juste, la foule envieuse et rapace pourra bien en revanche demeurer dans une ignorance qui lui sert.

En philosophie politique, c'est un effort que tous les penseurs font, que de donner des assises à la propriété des choses ; et comme Germaine de Staël n'est pas versée dans la science de l'économie politique, elle se précipite sur la justification qu'elle comprend — sur une justification d'ordre politique. Le but de toute association politique, dit-elle, c'est le bonheur du plus grand nombre ; tel sera donc le criterium du bien et du mal. De ce point de vue, les privilèges héréditaires sont un mal, soutient-elle, parce qu'ils sont à l'avantage de quelques-uns, et au détriment de tous, la postérité comprise. La propriété des choses quant à elle est un bien, parce qu'elle est aussi utile aux non-propriétaires qu'aux propriétaires, et qu'elle est conforme à l'intérêt des générations futures. <sup>2</sup> Cette justification rappelle un

<sup>1</sup> *Lettres sur Jean-Jacques Rousseau*, dans *Sélection d'écrits*, p. 50.

<sup>2</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 60.

peu les prétentions que les révolutionnaires sanguinaires fondaient sur l'intérêt de l'État ou le fameux « salut public », que G. de Staël a passé sa vie à déplorer et plus encore à combattre.<sup>1</sup> Seulement, elle ne trouvait pas d'autre justification à la propriété des choses, et Benjamin Constant lui-même, au moins partiellement économiste, n'était pas plus éclairé sur ce point.

Ceci est pourtant fondamental. La liberté se définit proprement la faculté d'user sans restrictions des propriétés dont on dispose légitimement. Or, parce qu'elle établit une distinction entre les deux natures de propriété, G. de Staël n'accorde pas la même attention aux libertés qui découlent de la propriété de soi (libertés civiles, liberté de pensée, de se déplacer, etc.), qu'à celles qui sont le mode d'expression de la propriété des choses (liberté du travail, liberté du commerce, par exemple). Voyons le traitement qu'elle fait de ces différentes libertés dans ses écrits.

\*\*\*

G. de Staël est l'une des plus vigoureuse et des plus brillantes avocates en son siècle des libertés qui découlent de la propriété de soi. La liberté individuelle a besoin de garanties et de protections, rappelle-t-elle ; il faut qu'une législation civile et criminelle fasse respecter le droit. Or celle-ci repose sur des principes : ainsi, un homme est in-

<sup>1</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 233.

nocent tant qu'un tribunal légal ne l'a pas reconnu coupable et condamné, lors d'un procès impartial, patient sans être lent, rapide sans être expéditif, et en respectant les droits de la défense. <sup>1</sup> Le jugement par juré offre de bonnes garanties, et c'est cette forme qui appartient vraiment aux pays libres. <sup>2</sup> Le régime de l'État de droit se reconnaît à l'universalité de la loi et des formes, et à ce titre ne souffrira pas d'exception. « Si vous voulez persécuter un seul homme dans l'État, la justice ne s'établira jamais pour tous », écrit Germaine de Staël. <sup>3</sup> « C'est un bel hommage à rendre à la morale », ajoute-t-elle, « que l'ébranlement que produit dans tout le corps social une injustice quelconque. Les hommes voudraient souvent faire une sorte de traité avec la vertu, sortir de son cercle pour un jour, pour un individu, pour une classe, pour un objet déterminé, et rentrer après dans l'ordre. Ils voudraient l'habituelle garantie de la règle et la chance heureuse de l'exception. Mais le beau système de la morale et de l'humanité ne sert que dans son ensemble ; c'est quelque chose de régulier, de complet et, comme dans la solution des problèmes fondés sur un calcul positif, l'erreur d'un chiffre ou de mille détruit également la vérité du résultat. » <sup>4</sup> Un tribunal extraordinaire, l'oubli des formes

<sup>1</sup> *Dix années d'exil*, p. 37. — *Considérations sur la Révolution française*, p. 450.

<sup>2</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 126.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 254-255. — Voir aussi *Des circonstances actuelles*, p. 155.

<sup>4</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 159.

pour des cas jugés extraordinaires, est la violation complète de l'État de droit : car d'abord, livrer un homme à un tribunal spécial institué pour les crimes d'État et le priver des protections habituelles, c'est juger d'avance s'il est criminel d'État. <sup>1</sup> Et puis cette exception qu'on prononce pour quelques-uns, eu égard à leur nombre, n'est-elle pas ridicule, quand on ose l'exprimer par des mots ? Car « si l'on peut immoler un innocent, pour l'intérêt d'une nation composée d'un petit nombre de citoyens, on peut en faire massacrer 20 000, 30 000, si la nation augmente en population. Il faut avoir des tabelles de proportion entre le nombre des citoyens et la quantité de victimes que leurs chefs peuvent immoler à l'intérêt de tous, sur dix, un ; sur trente, etc. Encore faut-il que, dans une décision de cette importance, il y ait des règles positives pour servir de guide aux consciences. Cela vaut la peine d'être fixé », note malicieusement G. de Staël. <sup>2</sup> Sous la Révolution française, les principes de l'État de droit ont été tout à fait perdus de vue, et de degré en degré, de crime en crime, on est tombé sans cesse plus avant dans l'abîme. <sup>3</sup>

Ce n'est pas assez encore, sans doute, que les protections de l'État de droit, si l'opinion publique est incapable de se prononcer en dernier ap-

<sup>1</sup> *Dix années d'exil*, p. 42.

<sup>2</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 230.

<sup>3</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 164.

pel, avec pour instrument la liberté de la presse. <sup>1</sup> En Angleterre, la procédure évite les erreurs ; mais s'en commettrait-il, l'opinion est toute prête à s'électriser pour redresser les torts. <sup>2</sup>

Exiler un individu, comme G. de Staël l'a été par Napoléon, ce n'est pas seulement infliger une peine sans jugement, c'est violer quelques-unes des libertés civiles les plus essentielles et les plus consubstantielles à l'être humain. Plus que des propriétés mobilières et immobilières, l'homme a des souvenirs, des rapports d'amitié ou de famille, et tout cela est ouvertement violé par les procédures d'éloignement forcé. Chacun est en principe maître de son corps, et ici l'on force à se déplacer pour vivre ici ou là, pour des motifs arbitraires, et sans s'inquiéter du consentement des intéressés.

Le libéralisme de Germaine de Staël propose des distinctions, non un renversement. Pour elle, la liberté politique est un moyen, et non le but ; car le but, c'est la liberté civile. <sup>3</sup> Les deux se prêtent naturellement un mutuel appui, mais prendre le moyen pour le but serait, pense-t-elle, un contre-sens funeste. <sup>4</sup> La Révolution française a fait ce contre-sens-là, et la France s'en est mal trouvée. <sup>5</sup>

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 131.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 451, 458 et 463.

<sup>3</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 196-197.

<sup>4</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 53.

<sup>5</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 196.

La forme précise que doit prendre le système représentatif est une question jugée relativement moins importante. « Qu'il y ait une ou deux chambres », écrit Germaine de Staël en 1798, « un directoire puissant en dépendant, trois degrés d'élection ou un seul, des pouvoirs longs ou temporaires, aucune de ces institutions ne sont ni défendues, ni commandées par le principe de la représentation. Dans tel pays, il faut les uns ; dans tel pays, il faut les autres pour assurer le triomphe de l'opinion publique ». <sup>1</sup> On pourra s'adapter aux mœurs et à l'histoire de chaque peuple, selon qu'il existe une classe de grands propriétaires, une Église établie, etc. « Toutes ces circonstances accidentelles ne changent rien à la nature du gouvernement représentatif », répète-t-elle à la fin de sa vie, dans les *Considérations sur les principaux évènements de la Révolution française*, qui est comme son testament politique. « Ce qui importe avant tout, ce sont les débats publics, et les belles formes de délibération qui protègent la minorité. Des députés tirés au sort, avec la liberté de la presse, représenteraient plus fidèlement dans un pays l'opinion nationale, que les députés les plus régulièrement élus, s'ils n'étaient point conduits et éclairés par cette liberté ». <sup>2</sup>

Germaine de Staël tient cependant à certaines dispositions de l'ordre politique, qu'elle croit plus susceptibles de protéger la liberté. C'est d'abord

<sup>1</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 35.

<sup>2</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 459.

la monarchie, dans des grands États comme la France, entourés de voisins puissants et menaçants. C'est ensuite la décentralisation, ou le principe de subsidiarité, lorsque les mœurs, habitudes et productions varient à ce point dans une société, que des lois pareilles blesseraient les intérêts de chacun. <sup>1</sup>

\*\*\*

Si de l'ordre politique l'on passe à l'ordre économique, l'on sent que les principes de G. de Staël manquent tout à coup de fermeté. Ardente pour ce qui concerne la liberté issue de la propriété de soi, elle est beaucoup plus accommodante pour la liberté issue de la propriété des choses, et le reconnaît d'ailleurs volontiers. « Je crois que le corps politique a beaucoup plus le droit de statuer sur la propriété que sur l'exil ou la vie », écrit-elle carrément ; et cela parce que, dit-elle « la propriété est le résultat du contrat social ». <sup>2</sup>

À l'image de plusieurs théoriciens du libéralisme politique, comme Alexis de Tocqueville, Germaine de Staël se range cependant d'instinct au libre-échange, à la liberté du travail, à la liberté de la charité. Le blocus continental a été un remarquable échec, écrit-elle à la fin de sa vie, et il aurait mieux valu laisser les ports grands

<sup>1</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 35.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 159.

ouverts. <sup>1</sup> Contre le régime des corporations, elle se prononce pour la liberté des métiers et signale la grande prospérité dont cette liberté nouvelle a été le déclencheur. <sup>2</sup> Enfin, la charité légale organisée en Angleterre est une calamité, dit-elle, et elle entretient la mendicité au lieu de la guérir. <sup>3</sup> Germaine de Staël a du mal à ne pas compatir à la misère humaine : elle a un cœur éminemment sensible et susceptible de pitié ; elle voudrait bien que, sans aller jusqu'à l'impôt progressif, les lois civiles participent à la dissémination des fortunes, que des institutions existent pour les nécessiteux. Mais les moyens d'autorité la répugnent, leurs résultats ne peuvent la satisfaire. Elle préférerait recourir à l'initiative individuelle, faire de la charité volontaire éclairée, à l'image de ses parents, qui ont laissé leur nom à un célèbre hôpital. <sup>4</sup>

Les libertés économiques n'apparaissent toutefois que très rarement dans son œuvre. Elle n'en fait jamais des combats personnels et en laisse plutôt l'analyse aux économistes qui en traitent. À peine peut-on, en lisant tout le corpus qu'elle a laissée, dresser un compte précis de ses convictions.

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 332-333.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 128.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 467.

<sup>4</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 196. — *Des circonstances actuelles*, p. 41, 61, 111, et 160.

## L'héritage de Necker

Pour mieux comprendre ce positionnement, fait de lacunes ou de contrastes, il faut examiner l'héritage paradoxal de Necker, son père et son mentor en toute chose.

Les sentiments qu'éprouvait G. de Staël pour son père, les portraits qu'elle a tracé de lui, ne sont pas conformes à l'idée habituelle qu'on se fait des relations entre un père et sa fille. Le mot adulation n'est pas même assez fort pour représenter la sorte de culte qu'elle lui vouait.<sup>1</sup> Ses écrits politiques, dès le début, en portèrent la marque, et aucune dissension familiale, aucun écart de comportement ou de langage, de part ou d'autre, n'a refroidi ces sentiments.<sup>2</sup> « Quoique j'aie parcouru l'Europe entière, jamais un génie de cette trempe, jamais une moralité de cette vigueur ne s'est offerte à moi », écrit-il encore à la fin de sa vie.<sup>3</sup>

Elle se présentait elle-même comme l'héritière spirituelle de son père, attachée, comme lui, à « la véritable liberté », et persécutée par Napoléon pour ce simple motif.<sup>4</sup> Évidemment, cette affir-

<sup>1</sup> Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 55.

<sup>2</sup> *Lettres sur Jean-Jacques Rousseau*, dans *Sélection d'écrits*, p. 54-55. — *De l'influence des passions*, p. 62.

<sup>3</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 316.

<sup>4</sup> *Dix années d'exil*, p. 19 et 29.

mation ne suffit pas ; ce n'est pas aux historiens qu'il faut demander de croire sur la simple parole. Et en l'occurrence, si Necker a été diversement jugé, et s'il passa pour un démocrate forcené aux yeux de certains aristocrates de Genève, au fond il ne se rattachait pas au libéralisme par les principes. <sup>1</sup>

Il désapprouvait l'autorité sans bornes du roi, les privilèges en matière d'impôt ou d'emplois publics, la centralisation bureaucratique ; il aurait souhaité l'introduction mesurée et pacifique d'assemblées provinciales et d'un gouvernement représentatif qui s'attachât à l'équilibre du budget de l'État et à la transparence des comptes, qu'une presse libre aurait pu ensuite examiner. <sup>2</sup> Ces propositions de réforme avaient pour but et auraient eu pour effet de rationaliser la puissance publique, plus que de la restreindre ; or si le libéralisme voit avec sympathie le premier des deux objectifs, il vise surtout au second. Les pays d'état s'organisent plus sagement, leur attention est plus focalisée sur améliorations possibles ; mais sont-ils pour autant moins taxés et moins gouvernés ? Bien plus tard, la Troisième république, fondée en apparence sur les meilleurs principes, a vu fleurir le communisme municipal, laissant les vrais libéraux insatisfaits. Il en va de même ici.

<sup>1</sup> Lettre de G. de Staël à son mari, 11 mai 1791. *Correspondance générale*, t. I, p. 432. — *Considérations sur la Révolution française*, p. 40.

<sup>2</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 36, 38, 41, 43 et 49.

Pour fonder le règne de la liberté en France, il aurait fallu non seulement défendre la liberté politique en son for intérieur, mais conduire un processus transformatif. Surtout, il convenait d'accorder une large place aux formes économiques de la coopération humaine. Or Necker n'a pas donné satisfaction sur ces points.

En particulier, il n'a jamais eu des idées économiques très saines. Ses premiers écrits furent une défense de la Compagnie des Indes, attaquée avec raison par l'abbé Morellet, et un éloge de Colbert — deux professions de foi complètement à contre-mesure de l'esprit public et de la philosophie des Lumières, laquelle ambitionnait, de Voltaire à Diderot, pour ne parler même que des moins acquis à la cause, la fin des privilèges en matière de commerce et des règlements qui forcent, et le début de la liberté du travail, de la concurrence et du libre-échange.

Dans un ouvrage subséquent, sur la législation et le commerce des grains, il offrit, aux dires de juges plus impartiaux, un sommet d'ignorance anti-libérale. Dans ce long réquisitoire contre le droit de propriété, juge ainsi Gustave de Molinari au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Necker se montrait tout à la fois socialiste et protectionniste.<sup>1</sup> Turgot, ministre, qui était l'objet de l'attaque, ne se défendit pas ; mais tous les physiocrates et leurs associés se récrièrent contre l'avocat d'une

<sup>1</sup> *Ceuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. X, p. 189 ; t. XI, p. 611.

cause si contraire aux nouvelles lumières de l'économie politique. <sup>1</sup> C'est à cette occasion que Condorcet fit paraître son brillant petit texte intitulé : *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. N\*\*\**.

G. de Staël était incapable de la moindre critique envers son père. Elle a encensé platement chacun de ses écrits économiques dans ses *Considérations sur la Révolution française*, en rendant compte de sa carrière d'homme public. <sup>2</sup> Elle exigea même de Benjamin Constant de la retenue, s'il parlait jamais de cet aspect de l'œuvre de Necker. <sup>3</sup> Seul Dupont de Nemours resta inflexible et continua toute sa vie à s'opposer aux idées anti-libérales de Necker sur le commerce des grains, qu'il jugeait dangereuses depuis sa première jeunesse. <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Georges Weulersse, *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker*, 1950, p. 237.

<sup>2</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 35.

<sup>3</sup> *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. XXVI, p. 253.

<sup>4</sup> *De Staël-Du Pont Letters*, 1968, p. 264-265.

## Causes de la Révolution et de la Terreur

Ni Necker, ni sa fille, ne rêvaient la destruction de l'Ancien régime et l'établissement d'une France républicaine sur ses ruines. L'un et l'autre se bornaient essentiellement à demander au pouvoir des réformes administratives et politiques qui auraient eu pour effet de sécuriser les assises de la monarchie. L'exemple américain, dont on étourdissait les têtes, n'étant pas applicable à un grand État continental, entouré de voisins puissants, et ayant une foule d'anciens usages à ménager, ils demandaient qu'on se rabatte sur le magnifique modèle constitutionnel anglais. <sup>1</sup> Alors, on aurait élargi la liberté de la presse, tout en réprimant ses abus ; introduit des assemblées représentatives, des jurés, une garde nationale ; enfin, on aurait aboli le régime de la censure et les lettres de cachet. <sup>2</sup>

Quant aux réformes économiques, la suppression des corporations, l'établissement de la liberté du commerce, Germaine de Staël n'en parlait pas ; mais on sait qu'elle a fini par appuyer ces mesures après coup. <sup>3</sup> De même, son programme

<sup>1</sup> Lettre à Nils von Rosenstein, 16 septembre 1791. *Correspondance générale*, t. I, p. 493. — *Considérations sur la Révolution française*, p. 121 et 519.

<sup>2</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 124 à 126 et 129. — *Des circonstances actuelles*, p. 234. — *Correspondance générale*, t. I, p. 100.

<sup>3</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 128 et 332-333.

d'émancipation pour les femmes était étonnamment sommaire : elle se satisfaisait assez de leur sort, dans cette France qu'on appelait le paradis des femmes, parce que là elles étaient amalgamées à la société des hommes, se mêlaient aux conversations, et pesaient sur les délibérations. <sup>1</sup>

À l'extérieur, l'esclavage et la traite, condamnables tant au point de vue de la justice et de la morale que de l'économie politique, auraient été abolis. <sup>2</sup>

On peut se demander si ce qui était formulé ainsi était une demande de restriction du périmètre de l'État à ses fonctions essentielles. Germaine de Staël le laisse entendre dans quelques passages, où elle parle de la sûreté des propriétés et des personnes comme l'objet des gouvernements. <sup>3</sup> Mais ailleurs elle dit que les institutions anglaises n'auraient remis en cause ni la dignité des premières familles historiques, ni surtout retiré rien de l'autorité dont voulait et pouvait user le roi. <sup>4</sup> Or ceci est plus problématique. C'est la liberté qu'on voulait en France ; le peuple était fatigué des demi-mesures.

\*\*\*

En préférant la voie des réformes graduelles à l'agitation révolutionnaire, Germaine de Staël se

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 35 et 77.

<sup>2</sup> *Mirza*, dans *Sélection d'écrits* p. 254-255.

<sup>3</sup> *Réflexions sur la paix*, dans *Sélection d'écrits*, p. 149-150. — *Réflexions sur la paix intérieure*, dans le même recueil, p. 153 et 178.

<sup>4</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 101.

montrait parfaitement en accord avec le reste de la tradition libérale française. Si elle pouvait à la rigueur donner son assentiment aux principales mesures prises par l'Assemblée constituante, elle regrettait amèrement la méthode, ou plutôt l'absence de toute méthode. Alors des usages pluri-séculaires étaient débattus et abandonnés en pleine nuit, ou un beau matin, sous le coup de l'émotion, plutôt que par une réflexion législative posée. <sup>1</sup> Ceci n'annonçait rien de solide, rien de durable. <sup>2</sup>

Il n'est pas certain, rétrospectivement, qu'on eût pu arrêter la déferlante révolutionnaire, mais il était beau sans doute de le tenter. Le mouvement des idées en France ressemblait à une marche inéluctable vers la démocratie, et à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle les conditions d'une crise étaient réunies. <sup>3</sup> Dans l'introduction de son grand livre politique, comme Tocqueville plus tard le ferait dans le sien, Germaine de Staël retraçait cette marche historique fondamentale. Le régime féodal avait sorti plusieurs classes de l'assujettissement complet<sup>4</sup> ; l'affranchissement des villes donnait de l'importance aux bourgeois et au tiers-état<sup>5</sup> ; l'écrasement des barons locaux sous le pouvoir uniforme des rois aussi y participait<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Lettre à Nils von Rosenstein, 16 septembre 1791. *Correspondance générale*, t. I, p. 323.

<sup>2</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 188. — Voir aussi *De l'Allemagne*, p. 40.

<sup>3</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 12.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 12-13.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 14.

<sup>6</sup> *De l'Allemagne*, p. 212.

Tout semblait annoncer en France la nouvelle époque de l'ordre social, celle du gouvernement représentatif, dans laquelle l'Angleterre, déjà, était entrée. <sup>1</sup> Pouvait-on se flatter que cette tendance pluriséculaire s'arrêterait, et que les idées agitées par les philosophes et les économistes resteraient sans application ? Qu'étaient d'ailleurs ces idées, sinon la preuve que les conditions étaient mûres ?

Les causes de la Révolution française sont donc grandes et nobles, elles sont la matérialisation de la doctrine de la perfectibilité humaine. Inutiles donc de les chercher dans le coût d'une guerre, l'obstination d'une classe ou la pusillanimité d'un ministre. « Il faut attribuer la Révolution à tout et à rien », écrit Germaine de Staël ; « chaque année du siècle y conduisait par toutes les routes »<sup>2</sup>.

L'enfantement de cette nouvelle société plus démocratique ne s'annonçait pas comme devant être facile. Pour se tirer de cette situation critique, en 1789, il fallait le tact et les lumières que la liberté amène, et l'on vivait sous un gouvernement arbitraire, plus sensible aux intrigues de cour qu'à la pression de l'opinion publique. <sup>3</sup>

Les crimes de la Terreur aussi furent la conséquence logique de cette liberté sans apprentissage, succédant à des siècles d'abaissement et

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 17.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 47.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 186.

d'injustices. En 1789, on avait d'abord cru qu'il suffirait d'améliorer le sort du peuple et de lui donner la liberté ; mais les haines avaient poussé des racines profondes, et l'on ne pouvait faire que l'injustice tout à coup s'efface et s'oublie. <sup>1</sup> « L'on ne soupçonnait pas ce qui n'a été que trop prouvé depuis », commente Germaine de Staël rétrospectivement, « c'est que la violence de la révolte étant toujours en proportion de l'injustice de l'esclavage, il fallait opérer en France les changements avec d'autant plus de prudence que l'ancien régime avait été plus oppresseur. » <sup>2</sup>

Le despotisme est une orgie de pouvoir pour les maîtres, une privation de liberté pour les opprimés. Devant lui on fléchit, on tremble, mais on ne se montre pas reconnaissant. Peu à peu il dégrade et abrutit ses victimes, car seule la liberté est source d'épanouissement et de perfectionnement. Des esclaves n'améliorent rien, ni eux-mêmes, ni leurs enfants, ni leur travail ; ainsi graduellement des autres. Les hommes qui nient les facultés des individus voudraient que quand même ils soient vertueux ; ils s'étonnent quand ils se montrent barbares. <sup>3</sup> Ils ne les ont pas instruit : comment sauraient-ils discerner toujours le juste et l'utile ? <sup>4</sup> Ils ne leur ont pas laissé jouir en paix des fruits de leur travail : comment partage-

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 147-148.

<sup>2</sup> *Idem*.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 432.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 94 et 237. — *Des circonstances actuelles*, p. 49 et 51. — *Œuvres théâtrales*, t. I, éd. Honoré Champion, p. 264.

raient-ils le goût des classes bourgeoises pour l'ordre et le calme ? <sup>1</sup>

Dans la France de l'Ancien régime, il ne fallait pas s'étonner si des hommes peu scrupuleux sur les moyens se plaçaient un beau jour en avant du peuple et le séduisaient pour le mener. Des névrosés comme Robespierre ou Marat paraissent des monstres, mais la société en enfanterait d'autres si ceux-là venaient à manquer. <sup>2</sup> Le grand mouvement du progrès démocratique a une force presque irrésistible. « On croit influencer dans les révolutions, on croit agir, être cause, et l'on n'est jamais qu'une pierre de plus lancée par le mouvement de la grande roue », souligne Germaine de Staël ; « un autre aurait pris votre place, un moyen différent eut amené le même résultat ; le nom de chef signifie le premier précipité par la troupe qui marche derrière et pousse en avant. » <sup>3</sup>

Si le bon sens est fort répandu parmi les Anglais de toute condition, c'est que la liberté est déjà tout entière dans les lois et dans les mœurs. <sup>4</sup> De là un dilemme, posé aussi plus tard par Alexis de Tocqueville, au sujet de la décentralisation par exemple : il faut qu'elle existe pour qu'on s'y attache, mais sans attachement du peuple le pouvoir ne la donnera ou ne le maintiendra pas. La solution, ce n'est pas d'attendre de ce qui n'est

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 44 et 238.

<sup>2</sup> *De l'influence des passions*, p. 153. — *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 157.

<sup>3</sup> *De l'influence des passions*, p. 76.

<sup>4</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 94.

pas et d'espérer des effets sans cause ; c'est de répandre des lumières qui permettront, à terme, de poser les bases d'un régime libéral. C'est-à-dire qu'il faut attendre, mais non pas se résigner ; agir, et non désespérer. <sup>1</sup>

Rien ne fut vraiment circonstanciel dans la Révolution française, pas même l'obstination de la noblesse et les fautes des partisans de la liberté. Car ni les uns n'avaient eu le temps d'apprendre la nature de leurs droits et de leurs devoirs, ni les autres les mécanismes précis qui, en l'état de l'opinion, auraient pu permettre de concevoir une constitution viable.

Les nobles avaient des prétentions exagérées et ils refusèrent de céder devant la raison : ils furent forcés de tout abandonner à la violence qui se déchaîna contre eux. <sup>2</sup> Cet aveuglement naissait de la fausse sécurité que des titres anciens procurait, dans un ordre de choses qu'on pensait fait pour durer. En Angleterre, le peuple avait trouvé un appui dans la noblesse, lors de son combat contre la tyrannie d'un monarque. En France, au contraire, elle se refusait d'accepter la liberté et à la démocratie. <sup>3</sup> L'entêtement des nobles les conduisit même à lever les armes et à prendre le parti de l'étranger contre la France, démarche qui leur retirait aussitôt toute sympa-

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 429. — *Des circonstances actuelles*, p. 47 et 49.

<sup>2</sup> *Correspondance générale*, t. I, p. 328.

<sup>3</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 188.

thie. <sup>1</sup> Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, leurs pères avaient blâmé Montesquieu et les philosophes pour leur hardiesse, et réaffirmé leur attachement à l'ordre établi, contre les prétentions de tous ces novateurs. Mais aujourd'hui ils quittaient tout à fait la boussole du bon sens et c'est aux préjugés du XIV<sup>e</sup> siècle qu'ils revenaient. <sup>2</sup>

Quant aux partisans de la liberté, ils avaient de bons sentiments, des idées générales, mais aucune expérience pratique. Or si les principes fondamentaux de la politique sont clairs, c'est aussi un art d'établir la liberté et de la maintenir parmi une population ; art qui dépend de mille circonstances qu'une analyse fine du cœur humain peut seule révéler. Aussi les assemblées qui se succédèrent, bien que composées des meilleures têtes de leur siècle, accumulèrent les méprises et se comportèrent en véritables novices. Il aurait fallu établir deux chambres, pour réfréner le mouvement tempétueux des représentants du peuple, et on n'en voulut qu'une<sup>3</sup> ; il aurait fallu aussi conserver des droits au roi, une place, un rôle à jouer, et on le traita en ennemi qu'il fallait se hâter d'éliminer<sup>4</sup>.

C'est une forme de consolation, pour ceux qui comme Germaine de Staël ont assisté impuissants au dévoiement des idéaux de la liberté,

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 191.

<sup>2</sup> *Réflexions sur la paix*, dans *Sélection d'écrits*, p. 124.

<sup>3</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 177.

<sup>4</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 142.

que de constater rétrospectivement combien les étapes de ce drame étaient inévitables. Tout cela avait une cause profonde, l'impréparation d'un mouvement vers lequel par ailleurs tout tendait. « Un peuple corrompu qui veut adopter les institutions de l'Amérique, la liberté obtenue avant que l'esprit public ne soit formé », tel était, pour Germaine de Staël, dès l'été 1789, les éléments dont se composait ce problème insoluble. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> *Correspondance générale*, t. 1, partie 2, p. 328. — Voir aussi *Des circonstances actuelles*, p. 188.

## Limites et dangers de la démocratie

À quoi ressemblera la société démocratique du futur ? Quels sont, en particulier, les dangers qu'elle recèle et dont il faudra se préserver ?

À l'âge de la démocratie, les masses veulent être libres, mais savent-elles à quelles conditions on peut l'être ? <sup>1</sup> En l'absence de cet apprentissage difficile, elles conservent des notions erronées de la justice, du droit, de l'égalité.

Dans les mouvements d'opinion, on ne voit pas le plus savant qui domine, les niais qui se désabuse, les ignorants qui s'instruisent. Plutôt, d'une manière beaucoup plus passionnelle et émotive, une forme d'électricité naît et se communique ; elle part, non de l'élite, mais des individus les plus exaltés. <sup>2</sup> Le règne de la populace peut être un progrès, il n'en a pas moins ses défauts. « Sa majesté le peuple », comme diront certains, n'a pas eu le temps d'opposer l'analyse à l'assertion, l'examen à l'émotion : il gouverne par les passions, s'il n'est pas gouverné par elles. <sup>3</sup> Pour obtenir les applaudissements de ce public-là, il faut surenchérir dans le sophisme ; d'où les som-

<sup>1</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 157.

<sup>2</sup> *De l'influence des passions*, p. 56. — *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 156 et 170.

<sup>3</sup> *Réflexions sur le procès de la Reine*, dans *Sélection d'écrits*, p. 95.

mets d'injustice et de barbarie atteints par l'Assemblée nationale, quand le public des galeries eût fait effet sur les amours-propres et dicté une conduite aux orateurs. <sup>1</sup> Chacun renchérissait sur l'orateur précédent, pour ne pas passer pour modéré, et la voix des partisans des réformes prudentes et progressives était tout à fait étouffée. <sup>2</sup>

À la différence d'Alexis de Tocqueville, Germaine de Staël parle des passions de la démocratie en France en parfaite connaissance de cause, et son récit se nourrit de l'expérience vécue. Le drame de la Révolution la trouva placée aux premières loges, car elle était femme d'ambassadeur et fille d'un ministre et d'une salonnière, et connue par conséquent de toute la cour.

C'est ce qui expliqua ses rapports directs avec les principaux acteurs de la Révolution et de la Terreur, comme Robespierre, qu'elle rencontre au logis familial alors qu'il n'est encore qu'un obscur député de l'Artois, aux idées extrêmes mais probablement inapplicables. <sup>3</sup>

Ainsi, elle assiste à l'ouverture des États généraux, en mai 1789, et rapporte l'émotion que lui causa la présence du roi au milieu de ces représentants du peuple. <sup>4</sup> Placée à peu de distance de Mirabeau, elle l'écoute, le 23 juin de la même

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 121, 155 et 183. — *De l'influence des passions*, p. 94 et 95. — *Œuvres théâtrales*, t. I, éd. Honoré Champion, p. 193.

<sup>2</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 134.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 246.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 89.

année, faire basculer l'équilibre du pouvoir politique en France. <sup>1</sup> Les 5 et 6 octobre, une marche sur Versailles lui fait connaître des heures d'angoisse, entourée de ses parents, de la famille royale et d'autres personnalités de marque, comme La Fayette. <sup>2</sup> On a encore des récits d'elle de la fête de la fédération. Plus tard, lorsque les événements s'enchaînent pour le pire, Germaine de Staël continue de jouir d'une place privilégiée. Elle est aux Tuileries, en juin 1792, quand vingt mille hommes de la dernière classe du peuple, armés de piques et de lances, s'acheminent pour demander une justice dont sang est le prix. <sup>3</sup> Les 9 et 10 août, la prise du palais des Tuileries marque l'agonie de la monarchie ; elle en observe les péripéties depuis ses fenêtres. <sup>4</sup>

L'analyse qu'elle dresse des conditions de la démocratie paisible et libérale découle de son observation des faits. Pour elle, la propriété doit être une garantie ; car elle seule donne un intérêt, un goût, des habitudes pour l'ordre et le calme. <sup>5</sup> Au contraire, la puissance des hommes sans propriété, qui aimeraient renverser un ordre social où ils occupent une place inférieure, plonge nécessairement le gouvernement de l'État dans une voie de spoliation et de violence, dont Robespierre a été, sous la Révolution, un agent. <sup>6</sup> De-

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 140.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 149 et 151.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 208.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 213.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 183. — *Des circonstances actuelles*, p. 134.

<sup>6</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 178 et 193-194.

mander aux non-propriétaires de protéger la propriété, c'est exiger d'eux le difficile exploit de préférer leur intérêt bien entendu à leurs plus virulentes passions. <sup>1</sup>

On peut se demander honnêtement si la démocratie sans bornes est un progrès, et si elle peut amener le gouvernement à bon marché, si elle a le souci de la liberté, de l'économie dans les finances. Les nouveaux dépositaires du pouvoir politique en France ne se montreront-ils pas laxistes, arrogants ? Cette crainte anime Germaine de Staël et tempère son enthousiasme pour le début des institutions représentatives en France. <sup>2</sup> D'où son attention aussi pour les limites constitutionnelles, qu'elle a envisagées sous des formes différentes, et dont elle a affiné l'analyse, notamment sous l'influence de Benjamin Constant. <sup>3</sup> L'exemple de l'Angleterre lui a aussi suggéré l'importance supérieure des garanties sur les lois : l'*habeas corpus*, par exemple, fut violé allégrement tant qu'il n'était qu'un texte légal sans procédure admise pour redresser les torts. <sup>4</sup>

En Angleterre, la démocratie est à la fois contenue et vivante. Le peuple est un acteur direct de l'amélioration sociale, en particulier par l'association, dont il fait un grand usage. <sup>5</sup>

<sup>1</sup> Idem, p. 194 à 196.

<sup>2</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 120.

<sup>3</sup> *De l'influence des passions*, p. 237. — *Considérations sur la Révolution française*, p. 182.

<sup>4</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 438.

<sup>5</sup> Idem, p. 445.

La liberté a enfanté un merveilleux bon sens, que Tocqueville admirera aussi chez les Américains. « En Angleterre », notait précédemment G. de Staël, « les institutions favorisent tous les genres de progrès intellectuels. Les jurés, les administrations de provinces et de villes, les élections, les journaux, donnent à la nation entière une grande part d'intérêt dans la chose publique. De là vient qu'elle est plus instruite, et qu'au hasard il vaudrait mieux causer sur des questions politiques avec un fermier anglais, qu'avec la plupart des hommes, même les plus éclairés, du continent. Cet admirable bon sens, qui se fonde sur la justice et la sécurité, ne se trouve nulle part ailleurs qu'en Angleterre, ou dans le pays qui lui ressemble, l'Amérique. »<sup>1</sup> La comparaison avec Tocqueville est si forte, qu'une image toute pareille se retrouve dans les brouillons de la *Démocratie en Amérique*. « Je suis convaincu », y note-t-il, « qu'il y a moins d'habitudes des affaires publiques, et moins de notions pratiques du gouvernement de la société, et moins d'idées justes sur la liberté dans les membres de nos deux Chambres que dans un pareil nombre de paysans américains pris au hasard. »

C'est en effet, sur ce sujet précis, une même pensée qui se déploie. Pour que le règne de la démocratie soit compatible avec la liberté, écrit G. de Staël, il faut que l'esprit public soit formé et

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 466.

se mette en branle à chaque occasion. En France, sous l'Ancien régime, on l'a comprimé, alors qu'il fallait justement le développer. On voulait mettre de l'autorité royale partout, précise-t-elle, « tandis qu'il faut être sobre de ce moyen, dès qu'on n'en a pas un besoin indispensable. Tout ce qu'on peut laisser faire à la nation, sans qu'il en résulte aucun désordre, accroît les lumières, fortifie l'esprit public, et met plus d'accord entre le gouvernement et le peuple. »<sup>1</sup>

La liberté ne peut régner que sur une nation éclairée ; il lui faut donc des journaux, des livres, des écoles. En comparaison de l'Angleterre et même de l'Allemagne, le retard pris par la France est considérable.<sup>2</sup> Alexis de Tocqueville dit qu'en Amérique, dès que des nouveaux *settlers* fondent un nouveau noyau de population, ils fondent immédiatement une église, un journal et une école. En France, les ordres religieux ont monopolisé l'éducation, la censure préventive est restée la norme, et la nation se trouve mal pourvue.<sup>3</sup>

Là où G. de Staël et A. de Tocqueville se séparent, c'est dans le sentiment qui les domine. Tandis que la prose de l'auteur de la *Démocratie en Amérique* est essentiellement pessimiste, les *Considérations* de Germaine de Staël étonnent par une espérance, qui peut passer pour de la naïveté. À la lire, la prospérité d'une nation démocrati-

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 386

<sup>2</sup> *Idem*, p. 400.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 410.

quement constituée paraît automatique. <sup>1</sup> Le mérite sera partout récompensé et la liberté ne sera pas entravée. <sup>2</sup> « La volonté des nations, c'est leur intérêt », argue-t-elle, « et l'on peut être assuré que toute constitution libre dans laquelle les pouvoirs publics sont sagement combinés, n'exigera jamais des membres de la société ni un impôt de propriété, ni un impôt de liberté individuelle, inutiles au besoin de l'État ou à la sûreté commune. » <sup>3</sup> Malheureusement l'expérience a apporté un éclatant démenti à ces espérances généreuses.

On a l'habitude d'interroger Tocqueville pour apprendre de lui comment fonder la liberté dans un pays comme la France, avec les antécédents qui sont les nôtres. Ce thème, cependant, devait faire l'objet de la seconde partie de *L'Ancien régime et la Révolution*, et celle-ci est restée en grande partie inachevée. Germaine de Staël aussi sait nous parler des habitudes de dissimulation, de courtoisie, qui sont le fruit de plusieurs siècles de servitude. L'âge de l'infantilisation des masses sous l'État-providence a aussi en elle une prophétesse. <sup>4</sup>

Sur ces sujets, Germaine de Staël mérite d'être un guide nouvellement questionné, car sa pensée est riche, profonde. On admire par exemple la subtilité qu'elle déploie, dès 1802, dans l'examen

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 445

<sup>2</sup> *Idem*, p. 460.

<sup>3</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 235-236.

<sup>4</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 46.

de la littérature des siècles démocratiques, thème qui occupe une belle place dans la *Démocratie en Amérique*, et qu'elle était si capable d'aborder.

G. de Staël a bien compris que les sociétés démocratiques verraient la compression du talent, l'abaissement des hommes de mérite, par la foule envieuse. « Dans un État démocratique », écrit-elle exactement, « il faut craindre sans cesse que le désir de la popularité n'entraîne à l'imitation des mœurs vulgaires ; bientôt on se persuaderait qu'il est inutile, et presque nuisible, d'avoir une supériorité trop marquée sur la multitude qu'on veut captiver. Le peuple s'accoutumerait à choisir des magistrats ignorants et grossiers ; ces magistrats étoufferaient les lumières ; et, par un cercle inévitable, la perte des lumières ramènerait l'asservissement du peuple. » <sup>1</sup> Pour les individus d'exception, la situation est critique et comme sans ressource. « Il faut se glisser dans la gloire, il faut dérober aux hommes leur admiration à leur insu. » <sup>2</sup> Le talent est découragé, car le prix auquel il s'achète soudain s'est élevé. Les sociétés démocratiques sont atteintes par un mal qui paraît incurable et qui accroît leur passif, en comparaison des pays où domine l'aristocratie. « Il vaut mieux pour le genre humain que les lumières soient généralement répandues », concède volontiers Germaine de Staël. « Mais l'émulation de ceux qui les possèdent est plus grande lors-

<sup>1</sup> *De la littérature*, p. 28.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 53.

qu'elles sont concentrées. »<sup>1</sup> « La démocratie inspire une émulation vive et presque universelle ; mais l'aristocratie excite davantage à perfectionner ce qu'on entreprend. »<sup>2</sup>

L'art en général s'abaisse dans les sociétés démocratiques : il faut de la médiocrité pour plaire à la médiocrité, des formes simples données au langage et aux plaisirs, pour satisfaire des hommes sans cesse occupés à des métiers manuels et répétitifs. L'Angleterre en fournit, dès ce siècle, un exemple : « La plupart des hommes, absorbés par les affaires, ne cherchent, en Angleterre, le plaisir que comme un délassement ; et de même que la fatigue, en excitant la faim, rend facile sur tous les mets, le travail continuel et réfléchi prépare à se contenter de toute espèce de distraction. La vie domestique, des idées religieuses assez sévères, des occupations sérieuses, un climat lourd, rendent les Anglais assez susceptibles des maladies d'ennui ; et c'est par cette raison même que les amusements délicats de l'esprit ne leur suffisent pas. Il faut des secousses fortes à cette espèce d'abattement, et les auteurs partagent le goût des spectateurs à cet égard, ou s'y conforment. »<sup>3</sup> Il en allait déjà de même en Grèce, à l'époque où la liberté politique était assez générale pour forcer les dramaturges à se conformer aux goûts de la multitude.<sup>4</sup> La cause, par conséquent, est

<sup>1</sup> *De la littérature*, p. 52.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 86.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 178.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 65.

générale comme l'effet, et la leçon vaut pour toutes les sociétés démocratiques. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> *De la littérature*, p. 182.

## Le nécessaire accommodement aux circonstances

La politique n'est pas seulement affaire de principes, mais de circonstances. Mettre la liberté en application requiert du tact, de la sagesse ; les théoriciens français, hélas, en ont souvent manqué. S'ils reconnaissent la sainteté des droits individuels et le besoin de leur donner des garanties, savent-ils bien toujours quel degré donner aux premiers et quelle forme choisir pour les secondes ? Or en politique pratique, ce ne sont pas les principes qui sont en jeu, car ils ne varient pas. Partout, dit Germaine de Staël, il faut établir l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté des cultes, l'admission à tous les emplois, les impôts consentis par les représentants du peuple. « Mais la forme du gouvernement, aristocratique ou démocratique, monarchique ou républicaine, n'est qu'une organisation des pouvoirs, et les pouvoirs ne sont eux-mêmes que la garantie de la liberté. »<sup>1</sup> « La représentation nationale, l'égalité des droits politiques », explique-t-elle dans un autre texte, « se transportent d'un pays à l'autre comme l'arithmétique, comme le calcul sur lequel les usages ni les habitudes d'aucun peuple n'ont jamais eu

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 140.

d'influence, mais tout ce qui n'est pas susceptible de démonstration est indigène dans chaque pays ». <sup>1</sup>

Ce n'est pas un concours d'amour-propre que le choix d'une forme d'autorité. Monarchie ou république, peu importe au fond, sauf peut-être pour les intéressés ; car les institutions politiques, encore une fois, sont des moyens, et non la fin. <sup>2</sup> Ce qui est plus essentiel à considérer, ce sont les mécanismes d'équilibre de la démocratie et de protection des droits individuels : sont-ils organisés, sont-ils en état de servir, et quels résultats fournissent-ils dans un grand État continental comme la France, avec le passé qui est le sien ?

Dans l'abstraction, Germaine de Staël tient à trois dispositions, dont l'utilité lui paraît démontrée. La première, c'est la division du corps législatif en deux chambres, pour éviter la fougue d'une assemblée unique. La deuxième, c'est l'indépendance du pouvoir exécutif, afin qu'il demeure un pouvoir dans l'État, et non l'agent passif d'une assemblée toute-puissante. La troisième enfin, ce sont des conditions de propriété, que même les constitutions américaines prévoient. <sup>3</sup>

Elle conserve toutefois, même aux heures les plus périlleuses de la Révolution française, une attitude ouverte, conciliante, qui sans doute fait honneur à son sens du devoir. Alors que les partis

<sup>1</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 69.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 100.

<sup>3</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 191.

sont polarisés et que les haines sont incandescentes, elle invite à dîner ensemble leurs représentants les plus spirituels, pour aider à l'union, par exemple, des royalistes entre eux, ou des royalistes épris de progrès avec les républicains avides d'ordre. <sup>1</sup> Les hommes, croit-elle, ne se haïssent que parce qu'ils s'ignorent ; dès qu'ils sentent la nature humaine dans leur adversaire, leur énergie à le persécuter s'affaiblit, et ils préféreraient le compromis à la lutte. <sup>2</sup>

Germaine de Staël a-t-elle poussé trop loin les compromissions, et sa politique pragmatique est-elle encore en phase avec ses principes libéraux avoués ? Trois sujets importants pourront nous permettre d'en juger.

Le premier, c'est la confiscation des biens du clergé. Germaine de Staël est protestante et s'accommoderait bien d'une élimination légale de l'Église catholique comme pouvoir et comme influence. Elle croit que, vu les circonstances — selon la formule qui malheureusement autorise toutes les tyrannies —, une mesure de spoliation généralisée était justifiée, et qu'il fallait transiger avec la liberté pour le bien de la liberté même. Les catholiques, en effet, lui semblaient un parti d'intolérance, l'histoire de France le lui prouvait assez. « Or la liberté des cultes », dira-t-elle, « ne pouvait se concilier avec les opinions des prêtres qui protestent contre elle, si on leur laissait une

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 167 et 212.

<sup>2</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 82.

existence politique, ou si leur grande fortune les mettait en état de reconquérir cette existence qu'ils ne cesseront jamais de regretter. »<sup>1</sup> Les fondements de la monarchie absolue étaient sapés, de nouvelles formes politiques étaient établies. Or, similairement, « du moment que la constitution de l'État changeait, il n'eût pas été sage de laisser au clergé des richesses qui pouvaient lui servir à regagner l'influence politique dont on voulait le priver ». <sup>2</sup>

Pour être bien à l'aise dans la spoliation, il faut nier le droit de propriété des victimes. G. de Staël s'y emploie, afin de prouver qu'au fond la vente des biens ecclésiastiques était « très légale ». <sup>3</sup> Elle reprend pour cela l'argumentaire de l'Assemblée constituante, sans beaucoup innover.

« Il a été démontré », croit-elle, « que les corps ne possédaient point au même titre que les individus, et que l'État ne pouvait maintenir l'existence de ces corps, qu'autant qu'ils n'étaient point contraires aux intérêts publics et aux lois constitutionnelles » <sup>4</sup> Ici, elle feint d'oublier que derrière les associations, qui sont des fictions légales, il y a des individus de chair et d'os, qui seuls contractent. Ou devrait-on exproprier sans vergogne les entreprises, de nos jours, parce que ce sont des corps et que leur droit de propriété est

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 157

<sup>2</sup> *Idem.*

<sup>3</sup> *Idem.*, p. 369.

<sup>4</sup> *Idem.*, p. 158.

sujet à interprétation ? Une entreprise ne serait pas un ordre dans l'État, cela est vrai : mais la Compagnie des Indes en était un ; ses actionnaires devaient-ils trembler pour la propriété de leurs titres ? Et qui décidera dans les divers cas possibles si une association possède assez d'influence politique pour la rendre susceptible d'expropriation sommaire ?

G. de Staël ajoute que les fondateurs ont été présomptueux : ils ont prétendu lier le futur et prendre des engagements pour lui, en créant un héritage perpétuel. <sup>1</sup> Mais la propriété ne se transmet-elle pas tous les jours des pères aux fils, et la lignée qui en reçoit la jouissance n'est-elle pas ininterrompue depuis que la propriété est protégée par les lois ?

Enfin, elle note que « les trois quarts des biens des prêtres leur ont été donnés par la couronne, c'est-à-dire par l'autorité souveraine d'alors, non pas comme une faveur personnelle, mais pour assurer le service divin », et elle demande : « Comment donc les états généraux, conjointement avec le roi, n'auraient-ils pas eu le droit de changer la manière de pourvoir à l'entretien du clergé ? » <sup>2</sup> Certes, les propriétés ecclésiastiques ont une origine trouble, ce n'est pas le travail et l'épargne qui habituellement les ont constituées. Mais quelle propriété, mobilière ou immobilière, a une généalogie parfaite ? Des terres ont été

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 159.

<sup>2</sup> *Idem*.

données ou reprises, conquises ou émancipées ; l'histoire est remplie de spoliations dont l'injustice est effacée par le temps. Les actuels possesseurs s'en considèrent-ils moins justement comme les maîtres ?

Toutes ces raisons, on le sent bien, sont en fait des prétextes, qui cachent le motif de la crainte d'un retour de l'Ancien régime et de la domination de l'Église catholique en France. G. de Staël est prête à faire des concessions, pour garantir ce but-là : écarter l'Église catholique des affaires politiques en France.

D'autres penseurs libéraux ont jugé l'affaire différemment. Pour Molinari, au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y a aucun doute à avoir, la confiscation des biens du clergé a été « la plus colossale des spoliations et la plus profonde atteinte qui eût été portée depuis des siècles à la propriété ». <sup>1</sup> Sous la Révolution même, des penseurs plus à portée de sentir l'injustice du coup porté, ou plus attachés aux principes, s'indignèrent de cette mesure sans précédents. « Je suis chassé de la maison que j'avais embellie, du jardin que j'avais planté, du domaine que j'avais amélioré », expose l'abbé Morellet dans une lettre. « Je perds environ mille livres sterl. que j'avais placées dans mon bénéfice. On vend sous mes yeux ma possession avec les améliorations que j'y ai faites sans m'en rendre un sol. » <sup>2</sup> Pour lui, c'est davantage qu'une

<sup>1</sup> *Science et religion*, éd. Institut Coppet, p. 101.

<sup>2</sup> *Lettres à lord Shelburne*, 1898, p. 302-303.

entorse aux principes de la liberté, c'est une trahison que rien ne pourra rattraper. « La cause n'est plus bonne », dit-il à cette époque, « parce que la liberté ne peut exister avec la violation des propriétés. »<sup>1</sup>

Malheureusement, le résultat peut-être désirable de l'élimination d'une influence politique rétrograde était atteint par la violation de la propriété (de celle, précisément, qui s'exerce sur les choses). Or si l'État décide seul, en dernière analyse, de ce qui est conforme ou contraire à « l'intérêt public » et ce qu'exigent « les circonstances », aucune propriété n'est sûre. G. de Staël ne s'en effraie pas, et Benjamin Constant, souvent plus clairvoyant, n'en achète pas moins un bien d'église, heureux de faire une bonne affaire. Est-ce que son amie, dont la fortune dépend du bon remboursement des dettes par le pouvoir en France, ne veut pas aussi faire les siennes, en argumentant contre le clergé catholique ? On ne peut lui reprocher l'attention à ses intérêts, et cependant la contrepartie d'une injustice paraît tout de suite moins digne et moins élevé.

La liberté de la presse est un autre sujet sur lequel G. de Staël s'est permise des concessions coupables. Elle a prétendu qu'on devait distinguer la censure des journaux et celle des livres, et qu'un régime de censure préventive et répressive devait s'appliquer aux premiers, mais non aux

<sup>1</sup> *Lettres à lord Shelburne*, 1898, p. 293.

seconds. Avait-elle plus de sympathie pour les livres, simplement parce qu'elle en écrivait, et que dans les journaux elle était maltraitée et accusée de tramer dans l'ombre les plus noirs forfaits ? La politique de prévention et de répression qu'elle réclame à l'encontre des journaux, Germaine de Staël tente de la justifier par la mission d'intérêt public qu'ils remplissent. <sup>1</sup> À ce titre, on aura vite fait de transformer les boulangers et les bouchers en fonctionnaires ; certains l'ont demandé, d'autres encore l'ont essayé. « Dans un pays bien gouverné », écrit-elle cependant, « ne réserve-t-on pas à l'autorité publique seule le droit d'afficher sur les murs, le droit de proclamer dans les rues les événements et les lois ? Cela s'appelle violer la liberté de la presse ou celle de la parole ? Non sans doute. Eh bien, les journaux sont de même un acte public annonçant des événements publics pouvant induire les citoyens en erreur sur tout ce qu'ils doivent faire, étant non seulement la partie la plus importante de l'instruction publique, mais un moyen de gouverner ou de révolutionner tellement puissant qu'on ne peut le dérober à la surveillance de l'autorité publique. » <sup>2</sup> Sous Napoléon III, les commentaires spirituels sur les délibérations à la Chambre des députés furent interdits, au motif qu'on devait la vérité des faits aux lecteurs. Dans tous les journaux de l'opposition ou du gouvernement, il

<sup>1</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 107.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 105.

fallait se contenter de reproduire le compte-rendu officiel des séances. Était-ce le moyen d'éclairer la nation ? Comment était-il possible, dans ces circonstances, de lui faire comprendre les atteintes que l'État porte à ses intérêts ? Les libéraux authentiques n'étaient pas prêts à le souffrir, et quantité d'entre eux quittèrent le pays ou cessèrent d'écrire.

« Les journaux exercent une influence populaire, tandis que les livres, pour la plupart, ne sont lus que par des hommes instruits, et peuvent éclairer l'opinion, mais non pas l'enflammer », appuie encore G. de Staël. <sup>1</sup> Vu les circonstances, c'est-à-dire vu la menace d'un retour à l'Ancien régime ou le prolongement de la Terreur, il faut mettre des bornes à la liberté de la presse, car la même force, bienfaisante en Angleterre, où le règne des lois a un siècle de durée, ne peut manquer d'être destructrice en France, où il date d'hier. <sup>2</sup>

La répression des abus de la presse ne lui suffit pas, elle demande une politique préventive qui soumettra les journaux à l'inspection directe du gouvernement, tout en laissant les livres hors d'atteinte. <sup>3</sup> Alors, comme à l'époque de Charles Dunoyer et Charles Comte (avec *Le Censeur*), les journalistes courageux se mettront à publier sous forme de volumes.

<sup>1</sup> *Dix années d'exil*, p. 28

<sup>2</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 106 et 108-109.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 107.

Ici, à nouveau, s'illustre la préférence que G. de Staël a toujours accordée à la propriété de soi, par rapport à la propriété des choses. Ce langage est peut-être un peu vulgaire, mais publier un journal c'est une affaire de commerce : les propriétaires risquent leurs fonds, il y a des frais d'impression, des recettes, des clients à satisfaire. Le consentement de toutes les parties devrait rendre le journalisme intouchable. Et pourtant il peut miner la propriété de soi, celle d'un nom, d'une réputation, par la calomnie. Germaine de Staël en est la victime, les insultes lui sont particulièrement douloureuses. <sup>1</sup> Sa préoccupation pour ce qui touche à l'existence personnelle lui suggère donc des mesures restrictives et répressives, pour sauvegarder, pense-t-elle, la liberté et l'ordre.

Il reste encore à citer un troisième exemple de manque de fermeté ou d'accommodement aux circonstances. Une fois que les républicains se sont emparés du pouvoir, devraient-ils le rendre ? Cette question en apparence incongrue se pose à tous les mouvements qui refusent la liberté comme moyen. Karl Marx et ses acolytes sont si convaincus que le communisme est l'étape à venir dans l'histoire de l'humanité qu'ils n'envisagent jamais la possibilité pour le parti prolétarien d'être balayé aux élections par une marée conservatrice. Dans tous les pays qui se revendiquent

<sup>1</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 110 et 258.

de leur pensée, la démocratie est une fiction, car l'État socialiste représentant la masse des travailleurs n'est pas là pour disputer le pouvoir mais seulement pour l'exercer. Sous la Révolution, de même, la République n'est pas une institution pérenne et la possibilité d'un retour en arrière vers la royauté demeure légalement possible, si le processus démocratique fonctionne normalement.

Le cheminement qui amène G. de Staël à l'approbation des procédés extra-légaux pour protéger la république, est curieux, et lui fut pénible. D'abord, devant l'entêtement des royalistes, leur émigration et leur enrôlement dans des forces anti-françaises, elle ne peut rester de leur parti. La monarchie limitée sur le modèle anglais fût-il le plus raisonnable en théorie, les circonstances de la France le rendent impossible et forcent à consolider plutôt la République, pour garantir la liberté. <sup>1</sup> « Jamais il n'exista de moment qui commandât plus impérieusement d'éloigner tous les principes de division ; le pouvoir, l'attrait de la destruction est fini ; il ne reste à se saisir que d'un sentiment universel, le besoin du repos. La constitution républicaine étant ce qui est le plus près d'être, a les plus grands avantages pour s'établir : elle peut arriver sans efforts ; elle n'a pas besoin de secousses ; elle sera, si personne ne s'y oppose : la force d'inertie est pour elle » <sup>2</sup>

<sup>1</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 70. — *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 172 et 186.

<sup>2</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 208.

Le succès, toutefois, n'est pas pleinement acquis, et la royauté pourrait se relever. Or, quelle qu'elle fût, et de quelque manière qu'elle fût demandée, elle ne pourrait se proclamer sans une révolution sanglante. « Ainsi », conclut G. de Staël, « le meilleur des sentiments qui faisait soutenir la constitution de 1791, commande aujourd'hui de s'opposer aux efforts qu'on tenterait pour la rétablir. »<sup>1</sup>

Cela veut dire d'abord l'intransigeance envers les ennemis de la nouvelle constitution. Il faut combattre les Vendéens, les traiter comme les ennemis de la France qu'ils sont.<sup>2</sup> Quant aux élections, elles doivent être libres, mais le résultat n'en pourra être incertain : elle exige du parti des républicains « que sous aucun prétexte il ne se désaisisse du pouvoir », et elle soutient les acteurs du 18 fructidor, quitte à se désolidariser d'eux une fois le coup accompli.<sup>3</sup> Les proscriptions, les arrestations, les exils forcés, tout cela ressemblait en effet à une coupe d'amertume ; mais quand le vin est tiré, il faut le boire.

<sup>1</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 182.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 158.

<sup>3</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 118 et 120. — *Considérations sur la Révolution française*, p. 265.

## Passions, enthousiasme et idées religieuses

Les passions ont une place à reprendre dans l'analyse libérale. Étant, d'après les mots de G. de Staël, cette « force impulsive qui entraîne l'homme indépendamment de sa volonté »<sup>1</sup>, elles relèvent du « gouvernement de soi », de « l'empire du soi-même », qui a tant intéressé Gustave de Molinari, parce qu'il lui semblait évident, à lui aussi, que le *self-government* était la base ultime du gouvernement des États, et que sans lui les meilleures constitutions protectrices de la liberté seraient toujours inopérantes ou précaires.<sup>2</sup>

La liberté, sans doute, s'obtient et s'exprime par l'usage de la raison ; mais nul homme ne peut rejeter les passions qui tiennent à tout son être. J.-B. Say raconte l'anecdote de cet homme, d'un esprit sain et assis, qui consacrait des nuits entières au jeu, et qui répondait à ceux qui le questionnaient à ce sujet : « C'est pour me faire aller le sang ».

À ces comportements, à ces troubles, la réponse libérale ne peut pas être simplement celle que faisaient entendre dans les salons les hommes platement raisonnables : qu'on peut toujours se

<sup>1</sup> *De l'influence des passions*, p. 14.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 120, 125 et 204.

vaincre, qu'on est toujours le maître de soi. <sup>1</sup> Dans le beau monde, il est de bon ton de se moquer de l'exagération, de l'enthousiasme et des passions ; mais c'est une piètre manière de ramener le monde à la raison froide. <sup>2</sup>

Plutôt, il faut accepter les passions, chercher à les comprendre, et leur parler, à elles et aux personnes qu'elles affligent, un langage qui puisse être compris. <sup>3</sup>

Dans son livre sur *l'Influence des passions*, G. de Staël pose les bases de cette analyse importante, en ce qui concerne l'individu et le gouvernement de soi. Son étude des passions est à la fois complète et fine, comme on en jugera par les quelques points suivants.

Elle parle bien sûr de l'amour, la passion la plus célèbre du genre humain, et le distingue bien de l'amitié, dont le développement ne suit pas la même pente. <sup>4</sup> Dans les familles mêmes, souligne-t-elle, l'amour fait naître des émotions très vives, et voulues par la nature. Le sentiment maternel en particulier est la source de jouissances complètes (Cabanis les croit même comparables aux plaisirs de la sexualité). <sup>5</sup> Il pousse à des sacrifices d'amour-propre, mais lui-même ne saurait être sacrifié. <sup>6</sup>

<sup>1</sup> *De l'influence des passions*, p. 232.

<sup>2</sup> Lettre au roi Gustave III, 15 mars 1786. — *Correspondance générale*, t. I, 1<sup>ère</sup> partie, p. 63.

<sup>3</sup> *De l'influence des passions*, p. 233.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 171.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 176.

<sup>6</sup> *Œuvres théâtrales*, t. II, éd. Honoré Champion, p. 617.

Ceux qui veulent apprendre à se diriger, à tenir le gouvernail de leur vie, ne doivent pas se méprendre sur les passions. Dans la passion du jeu, par exemple, ce n'est pas l'espoir de gagner de l'argent qui est le mobile principal, c'est le besoin et le plaisir de l'émotion. <sup>1</sup> De même, la vengeance est une impulsion dangereuse dans ses effets, mais qui part de l'exaltation d'un juste sentiment, celui de la justice. <sup>2</sup> Il est bon sans doute de le savoir, ne serait-ce que pour s'en garantir.

Une passion centrale à l'époque de Germaine de Staël et redevenue importante de nos jours, c'est l'esprit de parti et le fanatisme idéologique et religieux. De tous temps, cette passion a fait des ravages ; l'objet seul a varié. Ceux qui se sont faits martyrs au temps des guerres de religion, ainsi, sont les mêmes qui sous la Révolution ont agité le monde sous le titre d'aristocrates et de jacobins. <sup>3</sup> Et nous avons encore de cela des exemples.

L'esprit de parti, nous est-il répété dans ce livre, est de la même nature que le fanatisme religieux. <sup>4</sup> L'un est l'autre reposent sur des dogmes, c'est-à-dire sur un ensemble d'idées mal dégrossies, pour lesquelles on s'enthousiasme sans les comprendre, et qui mènent à combattre des hommes de paille, plutôt que des réalités.

<sup>1</sup> *De l'influence des passions*, p. 121.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 128-129.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 134.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 163 et 181.

Ce n'est pas la vraie république, par exemple, que ses partisans servent en criant vengeance contre les nobles, et en usant du fer et du feu ; car ils ne sont que les enthousiastes d'un mot et les partisans crédules d'une image. <sup>1</sup>

G. de Staël est surtout habile à caractériser les mobiles du fanatisme. Plutôt que d'en vouloir aux hommes qui s'abaissent à haïr, à proscrire et à tyranniser, elle remarque dans cette passion quelque chose d'unique, qui fait sa force, et qui explique certains crimes, sans les justifier. Dans les partisans trop zélés d'une idée, il y a réconciliation en effet de la férocité et de la justice, la plus dangereuse des combinaisons. <sup>2</sup> « Il n'est point de passion », écrit-elle, « qui doive plus entraîner à tous les crimes par cela même que celui qui l'éprouve est enivré de meilleure foi, et que le but de cette passion n'étant pas personnel à l'individu qui s'y livre, il croit se dévouer, en faisant le mal, conserve le sentiment de la vertu, en commettant les plus grands crimes, et n'éprouve ni les craintes, ni les remords inséparables des passions égoïstes, des passions qui sont coupables aux yeux de celui même qui s'y abandonne ». <sup>3</sup>

Les remèdes à ces passions sont particulièrement à trouver dans la discussion libre et le rapprochement des partis. Peut-être aussi que cer-

<sup>1</sup> *De l'influence des passions*, p. 141. — *Des circonstances actuelles*, p. 243.

<sup>2</sup> *Réflexions sur la paix intérieure*, dans *Sélection d'écrits*, p. 187.

<sup>3</sup> *De l'influence des passions*, p. 139. — *Des circonstances actuelles*, p. 151 et 241.

taines institutions, comme les cloîtres, si elles ont leurs dangers, ont aussi leur utilité. N'est-il pas probable, demande Germaine de Staël, qu'en regroupant ce que la société a fait naître d'hommes et de femmes passionnés pour une idée religieuse, elle leur permet de vivre une vie douce et tranquille, pleine de prières, de bénédictions et de services rendus, plutôt que de les laisser au dehors semer la haine et bouleverser les empires ? <sup>1</sup>

On aurait voulu que cette idée soit approfondie dans la seconde partie de l'ouvrage, restée en projet. Mais tel qu'il existe, le livre de G. de Staël sur les passions est un essai curieux, qui doit réapprendre à envisager l'homme libre comme un être de raison tourmenté par des forces inhérentes à sa nature.

Elle a posé la question du bonheur, mais sans la résoudre. À part la jeunesse, peut-être, et celle-ci ne dure guère que jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans, la vie est une succession de blessures et de chances qui ne se réalisent pas. Nous nous formons une conscience et une volonté qui ne s'accordent pas toujours avec nos facultés. <sup>2</sup> La tendance du genre humain, en tant que groupe, c'est le perfectionnement ; mais l'individu, à mesure qu'il vieillit, voit ses forces physiques et intellectuelles s'atrophier. Il est nécessaire qu'il soit fréquemment mécontent des hommes ou de la destinée.

<sup>1</sup> *De l'influence des passions*, p. 184.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 199.

Germaine de Staël, tout à la fois sensible et intelligente, se croyait vouée au malheur. <sup>1</sup> Elle n'a pas trouvé les moyens de vivre heureuse, mais seulement quelques ressources pour alléger les peines de l'existence. La principale, selon elle, c'est la religion.

\*\*\*

Si G. de Staël est fille du siècle des Lumières, c'est avec bien des nuances. À son avis, le point noir de l'héritage de cette époque fameuse, surtout dans la dernière partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est qu'il a mené un combat acharné contre toutes les formes de croyance, et non seulement contre l'intolérance et le bigotisme. <sup>2</sup> Or la religion est tout à la fois la source et le point de ralliement de tous les sentiments élevés : sans elle, le cœur humain est asséché, l'individu est livré à lui-même, et le pouvoir politique a plus facilement raison de lui. <sup>3</sup> La religion répond au besoin de croire, à la sensation de l'infini ; et en l'appuyant elle le satisfait. <sup>4</sup>

Par conséquent, c'est une erreur de dire qu'elle est faite pour le peuple, et que l'élite à la rigueur peut s'en détacher. Au contraire, elle est un besoin universel de l'humanité. <sup>5</sup> Tous les peuples

<sup>1</sup> *De l'influence des passions*, p. 214.

<sup>2</sup> *De l'Allemagne*, p. 425. — *Considérations sur la Révolution française*, p. 28.

<sup>3</sup> *De l'Allemagne*, p. 72.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 428.

<sup>5</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 212.

croient et doivent croire. <sup>1</sup> Quiconque rejetterait les croyances, au motif que la raison ne lui en indique pas clairement le chemin, tomberait inévitablement dans le matérialisme le plus abject et croupirait dans l'assujettissement, esclave de la force. <sup>2</sup>

Rien n'est plus condamnable que l'attitude prise par les nouveaux savants et ce groupe des Idéologues qui rejettent tout ce qui a trait à l'au-delà. <sup>3</sup> À l'inverse, la nation allemande et ses hommes de lettres conservent un attachement indéfectible pour les idées religieuses. <sup>4</sup> Les Anglais, les Américains, sont à la fois libres et croyants ; ce n'est pas par hasard. Germaine de Staël croit que seule la religion relève l'homme à la hauteur de sa destinée. « Qu'est-ce que la dignité de l'homme, si sa nature est purement animale ? », demande-t-elle une fois. <sup>5</sup>

Le gouvernement des hommes peut s'appuyer aussi, pense-t-elle, sur cette échelle des valeurs, des peines et des jouissances, que les religions proposent en substitution aux codes changeants des hommes. L'injustice de mille situations ne peut avoir de solution que dans l'au-delà ; le ciel est un recours pour tous, et plus encore pour ceux qui n'en trouvent pas ici-bas. <sup>6</sup> Sans idées reli-

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 329.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 326.

<sup>3</sup> *Dix années d'exil*, p. 45.

<sup>4</sup> *De l'Allemagne*, p. 427.

<sup>5</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 213.

<sup>6</sup> *Idem*, p. 214.

gieuses, le monde serait livré au chaos et au malheur. « Si l'on était parvenu à tarir la source de la religion sur la terre, que dirait-on à ceux qui voient tomber la plus pure des victimes ? que dirait-on à ceux qui l'ont aimée ? et de quel désespoir, de quel effroi du sort et de ses perfides secrets l'âme ne serait-elle pas remplie ?..... Si un homme honnête (et les circonstances d'une vie passionnée peuvent amener ce malheur), si un homme honnête, dis-je, avait fait un mal irréparable à un être innocent, comment, sans le secours de l'expiation religieuse, s'en consolera-t-il jamais ? » <sup>1</sup>

Pour toutes ces raisons, Dieu est une figure tutélaire, noble et bienfaisante, que Germaine de Staël accepte et demande. Elle lui rappelle assez son père, et il lui semble que ceux qui pour la première fois ont appelé Dieu un père, prouvèrent en cette occasion leur parfaite connaissance du cœur humain. <sup>2</sup>

Toutes les religions se valent-elles cependant ? Germaine de Staël considère, comme Alexis de Tocqueville, que les idées religieuses ont un mérite intrinsèque, qui les rend utiles quelles qu'en soient les formes. Mais sa préférence demeure au protestantisme de ses pères, comme l'auteur de la *Démocratie en Amérique* restait attaché au catholicisme au sein duquel il avait grandi. Ici, Germaine de Staël a des mérites que son homologue

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 457.

<sup>2</sup> *Idem.*

n'a pas. Ayant prouvé que le catholicisme est rétrograde et plus compatible avec le despotisme que la liberté, elle peut conclure tranquillement à la promotion du protestantisme comme solution pour la France ; tandis que Tocqueville vit dans un tiraillement supplémentaire, entre la raison et le cœur.

Le protestantisme a ceci de singulier qu'étant tout entier fondé sur la liberté d'examen, il est presque impossible de ne pas le faire aboutir à la tolérance. <sup>1</sup> Il débouche aussi, naturellement, sur le gouvernement représentatif en fait d'institutions politiques. <sup>2</sup> Ses moyens de prédilection sont la liberté de la presse et l'instruction généralisée. <sup>3</sup> Il accueille et diffuse les lumières, quand le catholicisme les comprime et met des barrières à l'esprit humain. <sup>4</sup>

Depuis trois siècles, le doute s'est emparé des sociétés occidentales, et pour ne plus le quitter, parce que les connaissances nouvelles sont entrées en conflit avec la foi aveugle que jadis on exigeait. « Il y a dans l'esprit humain deux forces très distinctes », explique G. de Staël, « l'une inspire le besoin de croire, l'autre celui d'examiner. L'une de ces facultés ne doit pas être satisfaite aux dépens de l'autre : le protestantisme et le catholicisme ne viennent point de ce qu'il y a eu des

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 435. — *De l'Allemagne*, p. 434.

<sup>2</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 21.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 436.

<sup>4</sup> *De l'Allemagne*, p. 440 et 442.

papes et un Luther ; c'est une pauvre manière de considérer l'histoire que de l'attribuer à des hasards. Le protestantisme et le catholicisme existent dans le cœur humain ; ce sont des puissances morales qui se développent dans les nations, parce qu'elles existent dans chaque homme ». <sup>1</sup> Aujourd'hui, le protestantisme reste la solution pour réconcilier l'envie de connaître et le besoin de croire. Il permettra l'adaptation à un état de choses qui a changé. <sup>2</sup>

L'enracinement du catholicisme permet-il d'espérer cette conversion ? Germaine de Staël voudrait que, sans recourir ni à la persécution ni à des mesures contraignantes, le pouvoir politique en France se mette progressivement à influencer dans le sens de l'abandon du catholicisme et son remplacement par le protestantisme. « Les monarchies représentatives ne peuvent succéder aux monarchies absolues que par le changement de dynastie, les républiques ne peuvent succéder aux monarchies que par un changement de religion », explique-t-elle pour se justifier. <sup>3</sup> Dans un État libre, en effet, il faut admettre le raisonnement comme base de toutes les institutions et de toutes les idées. <sup>4</sup> « Toute religion qui aurait pour base ce qu'on appelle des dogmes, c'est-à-dire des mystères, qui s'appuierait sur la croyance

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 442.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 432.

<sup>3</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 215.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 217.

aveugle, toute religion de ce genre aurait besoin de se fonder sur les mêmes arguments qui, différemment appliqués, relèveraient la noblesse et le trône. »<sup>1</sup> Il faudra en France une religion de l'État, un culte salarié, appuyé par le pouvoir ; et, s'ils voient clair dans leurs intérêts, les républicains feront le choix d'appuyer le protestantisme.<sup>2</sup> Germaine de Staël assure qu'on n'emploiera que des moyens doux, inoffensifs<sup>3</sup> ; mais la compromission n'en est-elle pas la même ?

Peut-on se satisfaire de l'intervention de l'État dans ces questions ? Quel est même son droit d'appuyer les croyances religieuses, quelles qu'elles soient ? On dit que le protestantisme est la religion du libre examen : mais au fond n'est-il pas lui aussi composé de légendes et de mystères, qui demandent à être crus sur parole ? Le libéralisme est-il fondé sur les faits, ou sur les sentiments ? Si c'est sur les faits, le libre examen emportera la recherche tous azimuts, quitte à dévoiler quelques-uns des secrets de l'existence humaine.

Germaine de Staël, cependant, n'est pas de cette opinion. Les scientifiques qui suggèrent une interprétation matérialiste du monde doivent trouver des bornes devant eux, car leurs recherches risqueraient d'ébranler la religion et la morale.<sup>4</sup> Dire que l'intelligence humaine est essentiellement une sécrétion matérielle du cer-

<sup>1</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 217-218.

<sup>2</sup> *Idem* p. 220.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 215-216.

<sup>4</sup> *De l'Allemagne*, p. 99 et 380.

veau, par exemple, est un sacrilège, et inversement « si l'on arrivait à reconnaître dans les phénomènes physiques ce qu'on appelle du merveilleux, on en aurait avec raison de la joie ». <sup>1</sup> Car encore une fois, ce n'est pas avec la science que la liberté est la plus compatible, comme le pensent les Idéologues ; c'est avec l'enthousiasme et le sentiment.

Une grande partie de son œuvre a été consacrée à la défense de cette idée, qu'elle a été heureuse de retrouver en Allemagne, parce que la savoir uniquement en elle-même était une expérience pénible. <sup>2</sup> Elle considérait cette divergence de point de vue, entre les Idéologues et elle, comme fondamentale. « Un abîme sépare ceux qui se conduisent par le calcul et ceux qui sont guidés par le sentiment », disait-elle ; « toutes les autres différences d'opinions ne sont rien, celle-là seule est radicale » <sup>3</sup> En fait, tout son livre sur l'Allemagne est une amplification de cette idée, et c'est sur elle, encore, qu'elle le conclut, par les mots fameux, retranchés par la censure : « Oh, France ! terre de gloire et d'amour ! si l'enthousiasme un jour s'éteignait sur votre sol, si le calcul disposait de tout..... » Et en effet, la question de savoir quel fondement moral, philosophique, épistémologique on doit donner à la liberté, n'est pas d'une mince importance.

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 467

<sup>2</sup> *Idem*, p. 403.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 446.

Pour Germaine de Staël, la science, le matérialisme et la morale de l'intérêt bien entendu refroidissent le monde et poussent les hommes à ne plus juger des actions que sur la base la plus étriquée possible, en posant cette question : à quoi bon ? <sup>1</sup>

L'intérêt personnel est la pente naturelle de l'humanité : il n'y a aucun mérite et aucune utilité à la pousser dans ce sens-là. <sup>2</sup> Le danger des siècles démocratiques n'est pas là : il est dans la perte de l'enthousiasme et du sentiment du devoir. On voudrait interdire, dit G. de Staël dans un beau passage, « le luxe dans l'esprit, l'exaltation dans les sentiments, enfin tout ce qui ne sert pas immédiatement à faire prospérer les affaires de ce monde. L'égoïsme moderne a l'art de louer toujours, dans chaque chose, la réserve et la modération, afin de se masquer en sagesse, et ce n'est qu'à la longue qu'on s'est aperçu que de telles opinions pourraient bien anéantir le génie des beaux-arts, la générosité, l'amour et la religion : que resterait-il après qui valût la peine de vivre ? » <sup>3</sup>

À sans cesse parler de « l'influence du physique sur le moral » (c'est d'ailleurs le titre du principal ouvrage de Cabanis, l'un des grands prêtres de l'Idéologie), on érode la volonté, l'individualité et la liberté humaines. Cette entreprise,

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 101.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 269.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 267.

en nous ôtant la responsabilité de nos actions, est fausse et mauvaise. <sup>1</sup>

Germaine de Staël prend le contre-pied de cette philosophie. Elle se fait l'avocate de l'idéalisme allemand, et rejette le sensualisme et le subjectivisme français. Sur cette base nouvelle, elle pose que la vertu consiste dans le sacrifice de l'intérêt particulier à l'intérêt général. <sup>2</sup> « Les philosophes allemands, et gloire leur en soit rendue, ont été les premiers, dans le dix-huitième siècle, qui aient mis l'esprit fort du côté de la foi, le génie du côté de la morale, et le caractère du côté du devoir. » <sup>3</sup> S'ils ont fait quelques écarts, Kant y compris, la voie que collectivement ils ont tracée est la bonne. <sup>4</sup>

Le libéralisme doit se fonder à nouveau sur le sentiment, la religion, l'enthousiasme, juge Germaine de Staël. Le moment est propice. Déjà des philosophes anglo-saxons, comme Adam Smith, professent une philosophie qui laisse une grande place à la sympathie, au sens moral, au devoir, et l'Allemagne tout entière partage cette position. <sup>5</sup> Germaine de Staël est rêveuse, idéaliste, passionnée de sa nature. Elle ne peut imaginer fonder ses idées libérales sur autre chose que sur l'enthousiasme. En lisant son œuvre, on s'aperçoit que le reproche fait au libéralisme, d'être une philo-

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 381.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 395 et 399.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 421.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 405, 408 et 420.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 389.

sophie sèche et égoïste, manque de fondement. Mais ce n'est pas dire pour autant que la direction qu'elle ait recommandée fût sans risque. Le sacrifice de l'intérêt personnel, le dévouement, l'enthousiasme, ont été les mots d'ordre des socialistes, qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, ont essaimé partout en Europe, et particulièrement en Allemagne... L'enthousiasme n'a-t-il pas aussi une part de responsabilité dans le nationalisme et dans le militarisme ? Des bourgeois calculateurs de leurs intérêts se tolèrent, font ensemble leurs affaires ; leur prendraient-ils soudain la passion de s'entre-détruire ?

Germaine de Staël vivait à l'époque de l'apogée de la philosophie matérialiste et utilitariste, et sa qualité d'être sensible l'a poussé à exagérer une réaction contraire. « Le calcul a pris un tel empire sur les affaires de ce monde », reconnaissait-elle, « que les caractères qui ne s'y prêtent pas sont naturellement rejetés dans l'extrême opposé ». <sup>1</sup> Mais sa démarche n'en conserve pas moins un mérite, et non seulement historique.

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 450.

## La liberté au féminin

Sa vie durant, Germaine de Staël a rempli ses écrits littéraires et politiques de plaintes sur la condition rabaissée des femmes dans la société. Elle a laissé s'exprimer, à maintes occasions, un véritable féminisme, dont il reste cependant à définir la nature et les implications.

On est tout d'abord frappé par ce procès si fréquemment et si habilement instruit, par ce ton vindicatif plutôt que suppliant, et par l'exigence naturelle auquel il devrait aboutir ; et l'on se prend à croire à un exposé moderne des thèses du proto-féminisme de la Renaissance, sur la plus grande perfection des femmes comparées aux hommes. <sup>1</sup>

Chez G. de Staël, les femmes sont bel et bien d'une nature différente des hommes : elles sont plus sensibles, leurs passions sont plus développées, par suite de la plus grande délicatesse de leurs organes. <sup>2</sup> Ainsi formées, elles sont capables de vertu, de dévouement, de génie créateur, autant si ce n'est davantage que les hommes. <sup>3</sup> Mais dans les sociétés dites civilisées, elles conservent une position rabaissée, et leur sort est entièrement dans la dépendance des hommes. <sup>4</sup>

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 31.

<sup>2</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 510.

<sup>3</sup> *De l'influence des passions*, p. 113-114.

<sup>4</sup> *Corinne ou l'Italie*, p. 314 ; *Delphine*, p. 21.

On ne veut pas qu'elles parlent de politique ni même, dans certains pays, qu'elles en entendent parler, comme en Angleterre, où l'écrasement de la femme est érigé en système. <sup>1</sup>

Parfois les hommes les veulent tellement privées d'individualité, qu'un mannequin en bois ou une poupée de cire les satisferait mieux qu'une vraie personne douée de sentiments. C'est une amusante comédie que *Le Mannequin*, et pourtant la réponse du comte, à la volonté de Sophie d'être une femme d'esprit et de talent, résonne comme une insulte : « Mademoiselle, je ne me soucie de rien de tout cela ». <sup>2</sup> Bien des hommes adoptent ces idées et tiennent ce langage. Ils veulent les femmes dévotes, c'est-à-dire ignorantes. <sup>3</sup>

Les femmes ont été faites pour sentir, pour aimer, pour être des agents de perfectionnement de l'espèce humaine, mais le seul sort qui les attend, est de souffrir et de pleurer. <sup>4</sup> L'injustice de leur situation, juge G. de Staël, est un produit des lois et surtout des mœurs : c'est parce que l'opinion écrase les femmes qui veulent fonder leur bonheur sur l'usage de leurs qualités et de leurs agréments. <sup>5</sup>

Les revendications qu'elle expose en ces occasions pourront toutefois être jugées insuffi-

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 167, 475 et 484.

<sup>2</sup> *Le Mannequin*, dans *Sélection d'écrits*, p. 246.

<sup>3</sup> *Delphine*, p. 11.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 254 et 625.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 294 ; « Réflexions sur le but moral de *Delphine* » : *Œuvres*, éd. Pléiade, p. 973.

santes en comparaison du besoin de liberté que le temps a fait naître. Nulle part il n'est question de participation aux délibérations politiques, ni de vie extérieure active, pour les femmes, qui sont renvoyées plutôt à leur ménage. <sup>1</sup> Le sentiment pour un mari ou des enfants, apprend-t-on, doit faire la principale préoccupation de leur vie, quelle que soient par ailleurs leurs aptitudes. <sup>2</sup>

Certes, la fidélité sera estimée, l'infidélité blâmée, à dose égale, soit qu'elle provienne d'une femme, soit qu'un homme s'en rende coupable, et il n'y aura plus de deux poids deux mesures. <sup>3</sup> Il y aura des femmes savantes ou artistes ; mais Germaine de Staël ne croit pas que leurs travaux pourront jamais atteindre à ceux des hommes. <sup>4</sup>

Il y a même, dans le langage que l'amour inspire aux protagonistes féminins de ses romans, un vocabulaire habituel de respect qui exprime la faiblesse et renforce la soumission. <sup>5</sup> Aimer, pour Germaine de Staël, c'est avoir un protecteur, un guide, et s'appuyer sur une force plus grande que soi. <sup>6</sup>

<sup>1</sup> *De l'influence des passions, etc.*, p. 92 ; *De la littérature*, p. 279 ; *De l'Allemagne*, p. 410.

<sup>2</sup> *Lettres sur Jean-Jacques Rousseau*, dans *Sélection d'écrits*, p. 19-20. — *De l'influence des passions*, p. 89.

<sup>3</sup> *De l'Allemagne*, p. 413-415.

<sup>4</sup> *De l'influence des passions*, p. 91. — *Lettres sur Jean-Jacques Rousseau*, dans *Sélection d'écrits*, p. 20-21.

<sup>5</sup> *Delphine*, p. 305, 338, 353, 362, 398 ; « Réflexions sur le but moral de *Delphine* » : *Œuvres*, éd. Pléiade, p. 973 ; *Corinne*, p. 118, 336, 471. — *Œuvres théâtrales*, t. I, éd. Honoré Champion, p. 190.

<sup>6</sup> *De l'Allemagne*, p. 286. — *Correspondance générale*, t. III, p. 247 et 319.

Il y a une forme de déterminisme et de fatalisme dans le féminisme de Germaine de Staël, qui n'augure pas de développements révolutionnaires à venir. <sup>1</sup> Elle a la précaution de demander le droit au divorce pour rendre l'union maritale une dépendance libre<sup>2</sup>, mais est-ce un état social satisfaisant, surtout pour tout ce qui est peuple ?

Elle a certainement le défaut de trop considérer les femmes d'exception, les artistes, les salonnières, les femmes de lettres, les riches héritières. Mais n'était-ce rien que de mettre en scène des génies féminins, des créatrices, des idoles, et d'en être une, quand des savants s'ingéniaient à prouver que les femmes étaient incapables des plus vigoureux travaux de l'esprit ? <sup>3</sup> G. de Staël en oublie la femme du peuple, à l'éducation bâclée, et par conséquent farcie de préjugés, mais qui n'en a pas moins le droit de faire usage de sa raison, de son corps, de ses facultés, comme elle l'entend. Le féminisme de G. de Staël n'est pas égoïste, mais il est aristocratique. S'il tient le langage de l'idéalisme, c'est pour aboutir finalement au pessimisme.

\*\*\*

On confond trop, en amour, la liberté de l'agent et celle de l'acte. Germaine de Staël a eu

<sup>1</sup> *De l'influence des passions*, p. 118.

<sup>2</sup> *Delphine*, p. 448. — Voir aussi *Œuvres théâtrales*, op. cit., t. I, p. 403.

<sup>3</sup> Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, 1802, t. I, p. 362.

des mœurs très libres, sans vivre ce qu'on pourrait appeler la liberté en amour.

Sa vie durant, elle a subi les effets de sa nature mobile et passionnée. Les hommes lui causaient des impressions durables, et son cœur sensible l'emmenait à tous les diables. « Lorsqu'on offre aux vents impétueux de si vastes voiles, il ne faut pas tenir un gouvernail faible d'une main tremblante », avait dit Benjamin Constant à propos d'elle.<sup>1</sup> Et dans une lettre, il risquait une autre image, sur le ton du reproche : « Vous ne voulez pas souffrir et vous étendez vos ailes dehors, et vous allez braver les vents, vous heurter contre les arbres, vous froisser contre les rochers. Je n'y puis rien. »<sup>2</sup>

Par suite d'impulsions dont elle ne paraissait pas maîtresse, elle a multiplié les liaisons amoureuses avec une sorte d'inconséquence que ses parents et son milieu lui ont beaucoup reproché.<sup>3</sup> Si elle avait appliqué en amour l'utilitarisme bourgeois qu'elle repoussait, elle aurait au moins mis de l'honnêteté dans ses rapports. Mais elle se donnait toute entière à ses passions, qui la dominaient, et elle a souvent joué à double ou triple jeu, continuant de vouloir Ribbing, par exemple, tout en menaçant Narbonne.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. III, p. 1063.

<sup>2</sup> *Idem*, t. VI, p. 148.

<sup>3</sup> *Correspondance générale*, t. II, p. 43.

<sup>4</sup> Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 209.

Or, on ne peut pas appeler liberté la dissimulation ni le manquement à des promesses formelles et solennelles, comme celles qui lient un homme et une femme lors du mariage. Il est certain que ces promesses sont formulées dans des termes qui n'en permettent pas l'accomplissement, et que la faculté de contracter n'est pas compatible avec la période même de la vie ; mais le divorce est une banqueroute qui est tout sauf honorable. Germaine de Staël avait commencé par le penser ; mais elle a ensuite fait l'éloge du divorce. <sup>1</sup>

Ce n'est pas cependant les plaisirs du corps qu'elle cherchait ; d'ailleurs elle-même ne se les attirait pas, car elle était d'un physique un peu désavantageux. <sup>2</sup> Elle se rattrapait par la conversation, dans laquelle les âmes, plus que les corps, jouissent l'un de l'autre, et par l'exaltation du sentiment pur de l'amour, que rien, à ses yeux, ne pouvait remplacer<sup>3</sup>. Dans ses romans, cette préférence du moral sur le physique lui a dicté des scènes parfois curieuses, comme la dernière nuit de Delphine et Léonce, en prison, où pas un geste d'amour n'est risqué en direction l'un de l'autre. Même Dupont de Nemours, vieillard de soixante-trois ans, n'y comprend rien. <sup>4</sup>

<sup>1</sup> *Lettres sur Jean-Jacques Rousseau*, dans *Sélection d'écrits*, p. 29.

<sup>2</sup> *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, 1869, p. 254 et 255. — *Journal de Gouverneur Morris*, 1901, p. 7. — *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. III, p. 256. — Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 629 et 758-759.

<sup>3</sup> *De l'Allemagne*, p. 61. — *Correspondance générale*, t. IV, p. 345.

<sup>4</sup> *De Staël-Du Pont Letters*, 1968, p. 265.

Toute sa vie elle aura donné un détestable exemple. Jean Picot, raconte à ce sujet les charins que lui et son père en conçurent. « Ses succès et même son obligeance », dit-il, « ne m'empêchaient pas de blâmer sa conduite et ses principes légers sous le rapport des mœurs. Elle eut en particulier une intrigue scandaleuse avec un bel Irlandais, M. O'Brien, homme marié qui séjournait à Genève, qui lui avait plu et qu'elle chercha à détourner de la fidélité conjugale. Mon père lui fit, mais sans succès, des représentations amicales à ce sujet. Elle croyait n'avoir point à se gêner pour satisfaire ses passions ; elle pensait sans doute que c'était un privilège accordé aux rois et aux personnes éminentes de ce monde. Elle donnait un mauvais exemple à la jeunesse genevoise qui n'était que trop disposée à l'admirer en tout et partout. » <sup>1</sup>

Elle a pu croire peut-être que la générosité de ses sentiments la sauverait, et elle répétait, peut-être pour s'en convaincre, les mots de Jésus sur Marie-Madeleine : on lui pardonnera parce qu'elle a beaucoup aimé. <sup>2</sup>

\*\*\*

Son caractère impétueux et sentimental ; passionné, sans être féroce ; aventureux, à défaut de courageux, lui aura dicté une conduite dans certains cas très digne d'éloges. Elle s'est notam-

<sup>1</sup> Pierre Köhler, *Madame de Staël et la Suisse*, pp. 386-387.

<sup>2</sup> *Delphine*, p. 622 ; *Corinne*, p. 214.

ment dévouée de manière très noble à ses amis et plus généralement aux opprimés, en sacrifiant pour cela ses intérêts et jusqu'à sa sécurité. Les exemples en sont trop nombreux pour être cités, et incluent d'anciennes rivales, comme Amélie Fabri, ou des hommes qui l'avaient précédemment désappointé, à l'image de Chateaubriand ; car elle était emportée mais pas rancunière. <sup>1</sup>

Certaines dispositions de son caractère peuvent donc être admirées. Et pourtant le négatif paraît bien l'emporter dans la balance de cette vie. Passionnée, Germaine de Staël aura fait du bien, du mal, mais en manquant partout à la fois de mesure et d'honnêteté.

Ces tares se retrouvent à chaque page de l'histoire de sa vie sentimentale. Un premier procédé courant chez elle était de vanter les mérites d'une nouvelle rencontre masculine qu'elle venait de faire, pour piquer la jalousie de celui qu'elle aimait de fait ou d'espérance. À Narbonne, elle évoque un Ribbing « superbe de figure, pour les femmes qui aiment ce qu'on appelle la beauté »<sup>2</sup>, et en effet elle va céder à la tentation et l'ajouter à la liste de ses conquêtes. Quant à Ribbing, c'est la figure de Benjamin Constant, autre futur amant, qu'elle dresse devant ses yeux, lui rapportant que ce jeune homme de vingt-six ans, « remarquablement spirituel, est tombé amoureux

<sup>1</sup> *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. III, p. 46. — Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 335 et 453.

<sup>2</sup> *Correspondance générale*, t. II, p. 144.

de votre Minette », mais n'a récolté encore de sa part qu'une « brillante indifférence ». <sup>1</sup> On peut y voir une expression de l'émulation, de la libre concurrence, si le procédé reste franc. Or Germaine de Staël ne joint pas souvent l'honnêteté à sa liberté de choix. Parce qu'elle ne veut pas perdre le brillant de son titre, elle n'a jamais divorcé du baron de Staël ; il est mort en 1802. Elle rejette les propositions, pour une fois très fermes, de Benjamin Constant, pour le même motif. Et quand finalement elle épouse John Rocca, en 1811, c'est dans le plus parfait des secrets, et en racontant une histoire alternative à son entourage, lui si avide d'en connaître le fin mot. <sup>2</sup>

L'enfant qui naît de cette liaison n'est avoué de personne, on le soustrait immédiatement aux regards ; la grossesse elle-même s'est passée en grande partie à l'étranger, loin des commérages des Genevois. <sup>3</sup> Tout cela n'est pas la liberté : car celle-ci s'accorde aussi peu avec le mensonge qu'avec l'anonymat, se fondant plutôt sur la coopération volontaire, franche et ouverte, à la face du soleil.

Au point de vue du libéralisme, il y a aussi dans ses relations personnelles trop d'une forme de contrainte, une demande d'aliénation de soi faite pour interroger. L'oxygène paraît manquer aux êtres qu'elle touche de son affection ou de

<sup>1</sup> *Correspondance générale*, t. III, 1<sup>ère</sup> partie, p. 149

<sup>2</sup> *Idem*, t. IX, p. 463.

<sup>3</sup> Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 679, 681 et 683.

sa générosité, et ils sont comme atrophiés. Elle a fait d'ailleurs signer à plusieurs hommes des certificats en bonne et due forme, où ils reconnaissent leur dépendance. « Disposez de ma personne et de ma vie, ordonnez, défendez, je vous obéirai en tout. Je n'aspire à aucun autre honneur que celui que vous voudrez me donner », signe complaisamment Schlegel. Cet écrasement de l'individu aimé commence sur le terrain du cœur, mais s'étend bien au-delà. Tout, les liens de famille, les devoirs envers son pays, l'intérêt de telle ou telle carrière, doit lui être subordonné.

Et dès qu'elle sent le cœur d'un de ses amants s'échapper, Germaine de Staël a recours à des pratiques peu compatibles avec la liberté humaine : le mensonge, le chantage, le harcèlement. Dans ses lettres, elle supplie souvent ses amants « à genoux », selon son expression qui est devenue habituelle. <sup>1</sup> Chez elle, les menaces de suicide sont nombreuses, habituelles, dit même B. Constant. <sup>2</sup> Les scènes qu'elle fait éprouver à ses amants inconstants ou tout simplement résistants sont intenses et pénibles. Parfois ils s'émancipent, ou testent simplement la chaîne qui les retient attachés ; et alors Germaine de Staël les fait sermonner à distance, en envoyant pour cela, ou un homme resté fidèle, ou son intendant, ou même son propre fils. <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 254.

<sup>2</sup> Simone Balayé, *Madame de Staël*, 1979, p. 48 ; Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 198. — *Œuvres complètes de Benjamin Constant* t. VI, p. 541.

<sup>3</sup> Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 518, 548, 549 et 618.

## Rapports de Germaine de Staël avec Benjamin Constant

Le caractère passionnée, impétueux et exigeant de Germaine de Staël se retrouve évidemment dans sa relation orageuse avec Benjamin Constant.

Comme bien d'autres, Constant a été tenu dans une sorte d'assujettissement, triste contrepartie à l'épanouissement de lui-même qu'il trouvait dans la compagnie d'une femme brillante et stimulante. « Tout ce qu'elle veut, c'est qu'on lui obéisse et qu'on dissimule », se plaignait-il à sa cousine Rosalie. <sup>1</sup> « Toute l'existence et toutes les heures, les minutes et les années doivent être à sa disposition ou c'est un fracas comme tous les orages et tous les tremblements de terre réunis », note-t-il de même dans son journal intime. <sup>2</sup>

En 1804, il avait voulu arranger sa vie sur une meilleure assiette et épouser carrément G. de Staël, pour lui obéir selon les formes. Mais l'intéressée n'est pas très pressée d'abandonner son titre de baronne et d'hasarder la fortune héritée de son père en la remettant entre les mains d'un homme désordonné, habitué au jeu. <sup>3</sup> Et néan-

<sup>1</sup> *Correspondance générale de Benjamin Constant*, t. VI, p. 60.

<sup>2</sup> *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. VI, p. 155.

<sup>3</sup> *Idem*, t. VI, p. 136-137, et t. III, p. 42. — Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 364.

moins, elle n'admit pas qu'il était libre, et qu'il pût se marier à sa guise avec une autre. <sup>1</sup> Quand il le fait à son plus grand étonnement, elle exige de lui un silence de quelques mois, pour qu'elle puisse répandre en société sa version des faits. <sup>2</sup>

Quoi qu'il en soit, il aurait fallu qu'il aime éperdument, fasse des sacrifices, se montre obnubilé par la cause de son attachement, mais son cœur n'était pas fait pour la constance, et peut-être ses idées de liberté faisaient mauvais ménage avec la sorte d'esclavage qu'on exigeait de lui. Parfois, le calme s'établissait. À l'automne 1807, par exemple, les tensions paraissaient apaisées. « Je vis doucement avec elle », note B. Constant, « mais c'est que je fais tout ce qu'elle veut. » <sup>3</sup> Plus souvent, des scènes signalaient cette relation, pour la rendre impossible. Alors, « c'était toujours la violence qui plaidait, le poignard en main, la cause de l'amour », écrit le même ; et cela l'épuisait et le révoltait. « Je me souviens qu'un jour, je venais de subir, pour mes yeux, une opération assez douloureuse. J'étais étendu presque évanoui sur mon lit, tant de l'ébranlement que j'avais éprouvé que du sang que j'avais perdu. Ce fut dans cette situation que je reçus de Mme de Malbée [alias Germaine de Staël] une lettre où elle m'accablait de tous les outrages

<sup>1</sup> *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. III, p. 44.

<sup>2</sup> *Correspondance générale de Benjamin Constant*, t. VII, p. 405 et 595. — Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 623.

<sup>3</sup> *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. VI, p. 570.

qu'on ait jamais accumulés sur un criminel. Je ne trouvais de calme qu'auprès de Cécile [Charlotte von Hardenberg], toujours douce et tendre, qui m'écoutait, me plaignait, me comprenait, lors même que mes impressions pouvaient l'affliger, et me consolait avec une patience admirable et une sensibilité délicate, des peines qui me venaient d'une autre, et qu'elle aurait pu regarder comme un tort envers elle. »<sup>1</sup> Une autre fois, ayant fait une violente chute de cheval, Constant est immobilisé et contraint de refuser l'invitation de G. de Staël. Celle-ci, croyant à une ruse, envoie immédiatement son domestique pour le ramener.<sup>2</sup>

Après avoir épuisé plusieurs hommes, elle aura causé encore les plus grandes difficultés à la vie maritale de Benjamin Constant, qui certes n'avait pas besoin d'aide en cela. On dit qu'ils eurent ensemble une fille, Albertine, dont la conception est entourée de mystère. Pour ne pas que ses cheveux roux ne trahissent l'identité du père, Germaine de Staël lui fit porter une perruque blonde jusqu'à l'âge de douze ans.

\*\*\*

Dans le domaine des idées, les rapports de Benjamin Constant et de Germaine de Staël ont été avantageux pour l'un comme pour l'autre. Celle-ci avait besoin, plus que quiconque, de

<sup>1</sup> *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. III, p. 277.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 276.

l'encouragement d'un public et des conseils d'hommes talentueux, versés dans les sujets qui l'intéressaient. Quand elle écrivit son ouvrage sur la littérature, à l'automne 1799, le poète Chênedollé raconte qu'elle faisait un chapitre tous les matins. « Elle mettait sur le tapis, à dîner, ou le soir dans le salon, l'argument du chapitre qu'elle voulait traiter, vous provoquant à causer sur ce texte-là, le parlait elle-même dans une rapide improvisation, et le lendemain le chapitre était écrit. »<sup>1</sup> Avec B. Constant, les rapports étaient plus réguliers et aussi plus souples. C'est lui qui véritablement l'a grandie, peut-être parce qu'il la comprenait ; ou alors est-ce la flamme du génie, qu'il possédait et qu'il communiquait ? « On n'a point connu Mme de Staël si on ne l'a pas vue avec Benjamin Constant », raconte en tout cas Sismondi, un habitué du château de Coppet. « Lui seul avait la puissance, par un esprit égal au sien, de mettre en jeu tout son esprit, de la faire grandir par la lutte, d'éveiller une éloquence, une profondeur d'âme et de pensée qui ne se sont jamais montrées dans tout leur éclat que vis-à-vis de lui, tout comme lui aussi n'a jamais été lui-même qu'à Coppet. »<sup>2</sup>

Sans amour-propre d'auteur, les deux amants partageaient leurs idées jusque dans leurs formulations particulières, au point qu'on en est à se demander qui est vraiment l'auteur de certains

<sup>1</sup> Étienne Hofmann et François Rousset, *Le groupe de Coppet*, 2005, p. 39.

<sup>2</sup> Sismondi, *Epistolario*, 1936, vol. III, p. 108-109.

morceaux des œuvres qu'ils ont signés de leur nom.

Je laisse aux biographes dont c'est le métier la solution de savoir si la conseillère et la modératrice de B. Constant a joué un rôle bienfaisant dans sa vie. Il était parfois tenté de s'engager dans des voies impossibles ou indignes de lui, et alors elle réprimait ce penchant<sup>1</sup>. Mais à d'autres occasions, elle l'envoya littéralement au casse-pipe, comme pour ce discours au Tribunat, geste d'éclat qui mina d'avance sa carrière politique.<sup>2</sup>

Constant lui-même reconnaissait la valeur de l'aide intellectuelle que lui fournissait Germaine de Staël, et quand elle se tenait éloignée de lui, il regrettait son regard et ses conseils.<sup>3</sup> Après sa mort, plus jamais il ne fut le même. Alors, se rappelle Sismondi, « je l'ai revu si éteint, j'aurais à peine pu croire que ce fût le même homme. »<sup>4</sup>

G. de Staël s'est aussi beaucoup enrichi de cette liaison, sur le plan des idées. Au début de la Révolution française, elle était encore entichée de Rousseau et d'idées plus généreuses que sensées. Ses discussions avec Constant apportèrent à ses idées politique une plus grande solidité. Rousseau, corrigera Constant, était un sot en économie politique et sa métaphysique politique était le code de la servitude. Quand Germaine de

<sup>1</sup> *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. VII, p. 220 et 221.

<sup>2</sup> *Idem*, t. XIV, p. 16 ; t. VII, p. 119, 138 et 143 ; t. IV, p. 71.

<sup>3</sup> *Idem*, t. VII, p. 119-120.

<sup>4</sup> Sismondi, *Epistolario*, 1936, vol. III, p. 109.

Staël a découvert en l'Allemagne un contre-modèle à opposer aux partisans de la liberté tels qu'étaient les Idéologues en France, Constant put lui tenir la main dans ce labyrinthe, car il avait passé une partie de sa jeunesse à Erlangen puis à Brunswick. <sup>1</sup> Enfin, il est probable qu'il lui ait enseigné la différence entre la liberté des anciens et des modernes, mais cette distinction de son invention est peut-être plus subtile que profonde. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 23.

<sup>2</sup> Étienne Hofmann et François Rousset, *Le groupe de Coppet*, 2005, p. 100.

## L'Europe comme exil, comme civilisation et comme modèle

Les peines de l'exil, racontées par Germaine de Staël dans un célèbre ouvrage laissé inachevé, risquent de faire naître l'incompréhension ou des interprétations fallacieuses, si l'on n'en tire pas au clair les motifs. Il s'agirait d'une révolte très pure contre l'arbitraire, si ses droits à la nationalité française étaient incontestables ; mais l'étaient-ils ? Née en France, d'un père Genevois, Germaine de Staël n'a cessé de clamer son attachement de cœur à ce pays. En France seulement — ou faudrait-il dire, à Paris — se sentait-elle vraiment vivre. <sup>1</sup> Les bords de la Seine l'intéressaient, et non l'hexagone, car le séjour des petites villes de province, leur société sans charme et sans couleurs, leurs mauvais théâtres, tout lui était absolument antipathique. <sup>2</sup> Elle jugeait la Suisse, son autre patrie, et celle dans laquelle l'exil la reléguait, de manière plus désagréable encore, s'il est possible, malgré la beauté du panorama depuis les fenêtres du château de Coppet : c'était, disait-elle, le séjour d'hommes

<sup>1</sup> *Correspondance générale*, t. VIII, p. 77. — *Le Mannequin*, dans *Sélection d'écrits*, p. 217. — *Dix années d'exil*, p. 21 et 28. — *De l'Allemagne*, p. 68. — *Réflexions sur le procès de la Reine*, dans *Sélection d'écrits*, p. 107. — *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. III, p. 286.

<sup>2</sup> *Dix années d'exil*, p. 114. — *De l'Allemagne*, p. 70.

simples, bas ou vulgaires, et d'une société pleine de préjugés, qui ne vivait que de commérages et de l'observation inquiète des quelques individualités particulières qui l'étonnaient. <sup>1</sup> « Vous connaissez l'insipidité de Genève », écrivait-elle encore en 1808. « Je regarde ceci comme une prison. Car cette absence absolue d'intérêts et d'idées en commun avec moi ressemble à des murs faits avec des visages humains. » <sup>2</sup>

Elle était liée à la France par les goûts, par les souvenirs et par les intérêts, plutôt que par le droit, et par conséquent sa croisade contre l'exil n'était pas une protestation légale, mais morale. <sup>3</sup> Quand elle eut épousé M. de Staël, un Suédois, elle devint légalement Suédoise, et ne put plus réclamer la nationalité française, qu'elle aurait pu acquérir ou confirmer, du fait de sa naissance et de sa résidence en France. <sup>4</sup>

Ce qui précipita son éloignement, ce ne sont pas ses indiscretions ou ses maladresses, mais l'assurance qu'on avait qu'elle ne pourrait vivre en paix avec Napoléon, devenu le maître en ces lieux. <sup>5</sup> « Je vous donne MA PAROLE que, si le Consul me laisse revenir en France, je me tiens pour liée d'honneur à ne pas dire un mot, à ne

<sup>1</sup> *Correspondance générale*, t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 410 et 411 ; t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 552 ; t. IV, 2<sup>e</sup> partie, p. 622 ; t. V, 1<sup>re</sup> partie, p. 75.

<sup>2</sup> *Idem*, t. VI, p. 567.

<sup>3</sup> *Dix années d'exil*, p. 59 et 60.

<sup>4</sup> Biancamaria Fontana, *Germaine de Staël*, 2016, p. 159.

<sup>5</sup> *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, t. III, 275. — Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 530-531. — Paul Gautier, *Madame de Staël et Napoléon*, 1903, p. 230. — *Dix années d'exil*, p. 160.

pas écrire une ligne, à ne pas faire une démarche qui puisse lui déplaire », écrivit-elle un jour, de manière assez peu chevaleresque, à Joseph Bonaparte ; mais personne n'était dupe, et elle-même moins que quiconque, car c'était une personne de feu, de passion et d'entraînement. <sup>1</sup>

Son opposition à Napoléon Bonaparte n'en est pas moins curieuse ; car Germaine de Staël, avec ses antécédents, son sens de l'accommodement et ses opinions monarchistes, aurait pu se résoudre au pouvoir d'un seul, limité par les lois et par l'opinion publique. À ses débuts, elle n'était pas son adversaire, et célébrait son talent militaire, car elle avait la faiblesse d'admirer les exploits de ce métier-là. <sup>2</sup> À Dupont de Nemours, qui avait sagement fui en Amérique, elle écrivait, pour le convaincre de revenir, que Napoléon aimait les lumières et serait le protecteur de la liberté. <sup>3</sup> Au lendemain du coup d'État du 18 Brumaire, Benjamin Constant était méfiant, il semblait pressentir quelque chose du drame qui se préparait ; mais Germaine de Staël nageait en pleine euphorie, au point que son père dut lui conseiller de se modérer et de penser un peu aux dangers possibles. <sup>4</sup>

<sup>1</sup> *Correspondance générale*, t. III, p. 603.

<sup>2</sup> *Œuvres théâtrales*, t. 1, éd. Honoré Champion, p. 426. — *Œuvres de Germaine de Staël*, éd. Pléiade, p. xviii. — *Considérations sur la Révolution française*, p. 464-465 et 494. — *Des circonstances actuelles*, p. 92-93, 113 et 201.

<sup>3</sup> *Œuvres de Germaine de Staël*, éd. Pléiade, p. xviii. — *De Staël-Du Pont Letters*, 1968, p. 18 et 28.

<sup>4</sup> *Correspondance générale de Benjamin Constant*, t. III, p. 455. — *Correspondance générale de Germaine de Staël*, t. IV, 1<sup>ère</sup> partie, p. 246.

Elle réclamait donc le droit de vivre en France, comme étrangère, parce que son genre de vie l'y attirait : est-ce pourtant qu'elle anticipait la liberté complète des déplacements et le droit de tout individu à acquérir une propriété immobilière et à en faire sa résidence, dans tout pays de son choix ?

Sa critique du régime des passeports, très virulente, et continuée sur le terrain des actes, pourrait d'abord le laisser croire. Les formalités administratives l'embarrassaient, et elle mettait en doute leur raison d'être. Elle a passé sa vie à les violer impunément, sans jamais ressentir une once de regret. <sup>1</sup> C'est elle qui fournit des noms supposés à ses amis, pour les aider à fuir, ou qui conseilla à Narbonne de se faire passer pour le domestique d'un Anglais qui l'accompagnait et avait seul reçu légalement le droit de voyager. <sup>2</sup> Enfin, elle n'oubliait pas qu'elle était étrangère, quand au besoin cette qualité pouvait faire voyager plus tranquillement en Allemagne ou en France. <sup>3</sup>

Le régime des passeports, et la crainte d'être empêchée avant d'arriver à la destination de son choix, est la cause de son invraisemblable périple à travers l'Europe, qui lui fit rejoindre Moscou dans l'espoir de s'embarquer en Angleterre<sup>4</sup> —

<sup>1</sup> *Correspondance générale de Germaine de Staël*, t. II, 1<sup>ère</sup> partie, p. 163.

<sup>2</sup> Idem, p. 120. — *Considérations sur la Révolution française*, p. 244.

<sup>3</sup> *Correspondance générale de Germaine de Staël*, t. IV, 1<sup>ère</sup> partie, p. 26.

<sup>4</sup> *Dix années d'exil*, p. 132.

comme s'il n'y avait pas de ports sur la Manche. L'Europe entière étant tombée sous la domination de Napoléon, chaque étape était une chance, un pari contre le destin. Germaine de Staël ne pouvait demander un passeport pour la Russie à l'avance, de peur que la procédure s'ébruitant, on ne la fasse tout bonnement arrêter. <sup>1</sup> Il fallait donc progresser lentement, entamer démarches après démarches, dans une course contre la montre dont la destination était l'Angleterre, quoique le tracé sur la carte d'Europe le laisse à peine suggérer.

Sa critique des entraves à la circulation des personnes, cependant, est plus aristocratique encore que libérale. Si le traitement dont on use envers elle la révolte, c'est qu'il fait fi de son statut particulier de femme, et qu'on la traite comme un soldat ou un conscrit ; mais ces gens-là sont-ils faits pour être menés, et n'en ont-ils pas aussi une âme ? <sup>2</sup> Lorsque G. de Staël parle des peines de l'exil et du droit à circuler librement, on sent trop que ce n'est pas un droit, mais un privilège, qu'elle demande, dont méritent de jouir surtout les personnes d'exception, par l'esprit et les talents.

Les peines qu'elle a endurées n'en sont pas moins dignes de pitié. Elles illustrent, d'ailleurs, ce que la souffrance, et par contrecoup le bonheur, peuvent avoir d'individuels, et par consé-

<sup>1</sup> *Dix années d'exil*, p. 133 et 160.

<sup>2</sup> *De l'Allemagne*, p. 12.

quent de mystérieux, d'insondables, pour tout autre que nous-même. Elles dépendent de circonstances multiples, et certaines très fines. <sup>1</sup> Certains contemporains critiquèrent G. de Staël pour la peine trop grande qu'elle manifestait d'avoir été reléguée dans son château particulier, au milieu de sa famille, et pouvant jouir tranquillement à la fois de la célébrité et de la richesse : mais ils se trompaient, car ils jugeaient autrui par eux-mêmes. Dupont de Nemours, installé confortablement en Amérique, ne comprenait pas les peines de l'exil, ni l'infériorité absolue de la société de Genève ; il fallut que Germaine de Staël lui rappelle une nouvelle fois toute son antipathie pour ce qui n'était pas Paris. <sup>2</sup> Visitant un jour Coppet, Châteaubriand fit la même erreur. « Je lui parlai de sa fortune et de sa solitude », raconte-t-il, « comme d'un moyen précieux d'indépendance et de bonheur : je la blessai. Madame de Staël aimait le monde ; elle se regardait comme la plus malheureuse des femmes dans un exil dont j'aurais été ravi. » <sup>3</sup> Tout le monde faisait entendre le même langage, et pourtant tous se trompaient ; car seul le sentiment individuel est vrai. <sup>4</sup>

Germaine de Staël était une femme d'honneur, extrêmement sensible, qui vivait dans ses

<sup>1</sup> *Réflexions sur le procès de la Reine*, dans *Sélection d'écrits*, p. 108.

<sup>2</sup> *Correspondance générale de Germaine de Staël*, t. IV, p. 596. — *De Staël-Du Pont letters*, 1968, p. 151.

<sup>3</sup> *Mémoires d'outre-tombe*, deuxième partie, livre IV.

<sup>4</sup> *Dix années d'exil*, p. 156. — *De l'Allemagne*, p. 11.

émotions et dans son imagination, plus que dans le monde réel. Les blessures qu'on lui portait par l'exil, elle les ressentait comme nulle autre. Ses amis étaient comme une partie d'elle-même ; et quand on les atteignait, pour lui causer plus de peine, on faisait un juste calcul, car alors toute son âme se troublait. <sup>1</sup> Elle a fait à cette époque une consommation régulière d'opium, qui a fort aggravé sa santé, déjà mauvaise. <sup>2</sup>

\*\*\*

Le nationalisme se fonde sur la différenciation avec l'étranger et sur son abaissement. Germaine de Staël accepte à peine le premier de ces sentiments, et refuse l'autre. L'Europe est pour elle une zone unifiée, où des singularités de culture se signalent, mais non des degrés dans une simple échelle qui irait du bon au mauvais.

L'Angleterre, l'Italie, la Hollande, la Suisse ont de fortes leçons à donner aux Français dans l'art de vivre tout à la fois libres et heureux. L'Allemagne surtout est le pays auquel elle s'était le plus attaché. <sup>3</sup> Peu de monde encore en parlait en France, sa littérature n'inspirait pas de passion. <sup>4</sup> Germaine de Staël elle-même, qui devait présenter ses chefs-d'œuvre avec une telle supériorité de vue, en était longtemps restée ignorante, à défaut

<sup>1</sup> *Dix années d'exil*, p. 128. — *Considérations sur la Révolution française*, p. 315.

<sup>2</sup> Ghislain de Diesbach, *Madame de Staël*, 2011, p. 763. — *Dix années d'exil*, p. 143.

<sup>3</sup> *Dix années d'exil*, p. 110 et 155.

<sup>4</sup> *De l'Allemagne*, p. 18.

d'insensible. Mais après deux séjours, une étude à fond de la langue et un approfondissement qui pouvait être aussi d'après son goût, elle offrit un portrait remarquable, agrémenté de traductions inédites et d'analyses philosophiques aussi claires que possible, de la philosophie de Kant par exemple. <sup>1</sup>

La circulation des idées, l'enrichissement mutuel, sont et doivent être les mobiles de l'examen des différents pays. <sup>2</sup> Je ne sais pas si cette forme d'échange est, comme le croit Germaine de Staël, de tous les genres de commerce celui dont les avantages sont les plus certains ; mais ils sont réels. <sup>3</sup>

Pour les obtenir, cependant, il ne s'agit pas de copier des institutions ou de reproduire dans la littérature ou le théâtre de son pays ce qui satisfait l'idée du beau et donne du plaisir à un autre peuple. Germaine de Staël est la première à sermonner les imitateurs. « Il n'y a point de nature, point de vie dans l'imitation », dit-elle. <sup>4</sup> Frédéric II niait les beautés de la littérature allemande et aurait voulu lui donner des formes proprement françaises ; il a échoué car le projet était vain, mais il était surtout en tout point mauvais. <sup>5</sup> En France, les poésies faites d'après le goût antique ont marqué un recul dans la marche ascendante

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 244, 258, 355 et 369.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 309 ; *Corinne*, p. 135.

<sup>3</sup> « De l'esprit des traductions » : *Œuvres complètes*, 1836, p. 294.

<sup>4</sup> *De l'Allemagne*, p. 52.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 75.

de la littérature. <sup>1</sup> Comprendre comment une nation, avec les forces et les faiblesses de sa langue et compte tenu de son histoire, de son organisation politique et même administrative, s'est posé le problème du beau, du sentiment, de l'effet littéraire ou théâtral, est autrement intéressant. <sup>2</sup> « Le grand avantage donc qu'on peut tirer de l'étude de la littérature allemande », conclut G. de Staël, « c'est le mouvement d'émulation qu'elle donne ; il faut y chercher des forces pour composer soi-même, plutôt que des ouvrages tout faits qu'on puisse transporter ailleurs. » <sup>3</sup>

Pour G. de Staël, l'Europe est un espace riche culturellement, composé de différentes nations qui gagneront à s'éclairer par l'émulation. Est-ce pourtant que les préjugés et les haines nationalistes, qui sur ce petit théâtre s'effacent, renaîtront au contact de quelques-unes des autres civilisations du monde ? Est-ce que Germaine de Staël résout le problème du nationalisme, ou ne fait-elle que le transporter ?

La vision de Germaine de Staël, inutile de le voiler, n'est pas cosmopolite, mais eurocentrée. Si elle n'a pas les préjugés d'un Français ou d'un Allemand, elle ne peut s'empêcher de juger le monde avec des yeux d'Européenne.

Les États-Unis, par exemple, ne la séduisent pas. Elle a beaucoup étonné son entourage par la

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 130.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 166.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 294.

perspective qu'elle leur présentait d'émigrer en Amérique, mais rien n'était plus fou et plus incompatible avec son tempérament que ce projet, qui en vrai n'était qu'une parade. <sup>1</sup>

Perçoit-on chez elle, dans la manière dont elle traite l'Afrique ou l'Asie, les sentiments dont s'inspireront bientôt les colonialistes pour organiser la prise de possession du monde par les Occidentaux ? Compte tenu du décalage temporel, aucune certitude n'est permise sur cette question ; mais puisque je donne ici mon avis sans flatterie (le reste du livre en répond), je dois une réponse.

Germaine de Staël ne place pas la fin au-dessus des moyens, et la tyrannie fût-elle employée utilement, elle la hait et la rejette pour ce qu'elle est. La force cependant ne fonde rien, elle ne livre pas la pensée à une délibération déchirante. Des deux moyens de propager la liberté, le raisonnement et les armes, un seul accomplit son but, de même qu'un seul satisfait la morale. La conquête introduit la soumission, et celle-ci n'est pas un ferment pour des institutions libres. <sup>2</sup> La violence, de même, ne convient qu'au despotisme. <sup>3</sup>

Qu'aurait-elle pensé des empires déclarés stagnants et décadents comme la Chine, qui refusaient l'ouverture et le progrès ? L'indépendance nationale est-il un droit pour tous ? Comme une majorité de libéraux français, Germaine de Staël

<sup>1</sup> *Dix années d'exil*, p. 119 et 122.

<sup>2</sup> *Des circonstances actuelles*, p. 21-22.

<sup>3</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 278.

a pris la défense des civilisations éloignées et des peuples indigènes improprement appelés barbares, instaurant même un renversement, et demandant si les barbares ne sont pas les hommes d'Europe, qui introduisent partout le fer et le feu.

Toutes les nations viendront à la liberté, c'est la loi de la perfectibilité humaine qui le veut ; mais chacune devra le faire par ses propres forces, et non par une intervention armée venue de l'extérieur.<sup>1</sup>

En Italie, en Suisse, les armées napoléoniennes ont créé partout la même situation, dont G. de Staël a bien tiré les leçons. « Le consentement libre des peuples peut seul donner aux institutions politiques une certaine beauté native et spontanée, une harmonie naturelle qui garantisse leur durée. Le monstrueux système du despotisme dans les moyens, sous prétexte de la liberté dans le but, ne créait que des gouvernements à ressort, qu'il fallait remonter sans cesse, et qui s'arrêtaient dès qu'on cessait de les faire marcher ». <sup>2</sup> Comment aurait-elle pensé différemment de l'Asie, puisqu'elle se réjouissait déjà à l'idée que l'Angleterre perde l'Inde. <sup>3</sup> « La soumission d'un peuple à un autre est contre nature », disait-elle ; elle n'est pas conforme à l'ordre, et détruit mais n'établit pas. <sup>4</sup> L'émulation et le commerce des

<sup>1</sup> *Considérations sur la Révolution française*, p. 275-276.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 279.

<sup>3</sup> *Idem*, p. 486.

<sup>4</sup> *De l'Allemagne*, p. 15.

idées valent infiniment mieux. Aussi doit-on espérer que par la suite d'une pression mutuelle des différents pays entre eux, le monde adoptera les meilleurs usages, les idées s'échangeront et les sauvages eux-mêmes se civiliseront s'ils ne veulent s'éteindre : c'est le fonctionnement de la concurrence et langage que parle le progrès. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> *De l'Allemagne*, p. 368.

## Conclusion

Tout au long d'une carrière riche en épreuves personnelles mais surtout en chefs-d'œuvre, Germaine de Staël aura défendu un libéralisme aux dimensions singulières. Pensé pour les siècles démocratiques, il n'est pourtant pas en harmonie avec les aspirations matérialistes du commun des hommes, mais repose sur une conception de l'être humain comme personne sentante plus encore qu'agissante.

Necker lui-même avait défendu d'admirables réformes du pouvoir, qu'il aurait voulu voir décentralisé, divisé, transparent. Mais tout simplement réduit, l'aurait-il été ? Necker ne se laissait-il pas emporter par son imagination et ses sentiments à rêver une intervention tutélaire de l'administration dans le commerce des grains en particulier, quoique les effets n'en furent ni brillants ni fort doux ?

En politique, G. de Staël aussi s'est faite la porte-parole des institutions anglaises. Ç'aurait été un progrès certain que leur l'instauration en France, lente et prudente, pour clore l'Ancien régime sans ouvrir des abîmes. Les personnes auraient été protégées par un système judiciaire robuste et susceptible de s'éclairer par l'opinion publique. La nation aurait participé à la conduite de ses propres affaires, y compris localement. La censure des livres, les lettres de cachet, n'auraient plus fait la honte de la France.

Le nouveau règne de la démocratie n'aurait peut-être pas été une ère de bonheur sans nuances. Germaine de Staël est enthousiaste et optimiste, mais elle n'est pas naïve. Sans apporter toujours pleine satisfaction, la démocratie est pourtant dans l'ordre et sera un progrès. L'instruction et l'usage même des institutions représentatives donneront d'ailleurs à terme aux Français les mœurs de la liberté.

Beaucoup de chemin assurément avait été parcouru depuis les lettres sur Rousseau et le procès de la Reine, qui peuvent être appelées sentimentales, jusqu'aux *Considérations sur les principaux évènements de la Révolution française* qui sont davantage un effort de la raison. Le grand projet de Germaine de Staël aura été de réconcilier l'un et l'autre, comme les savants allemands l'y engageaient. Que sa tentative ait ou non réussi, qu'elle réussisse un jour, toujours est-il que Germaine de Staël aura prouvé par son exemple que la pitié et le zèle peuvent tout aussi bien inspirer une défense de la liberté que l'anti-libéralisme que plus habituellement on leur associe. Le socialisme n'a pas le monopole du cœur, et quand il dégrade l'être humain et nie sa personnalité il mérite de révolter. La femme qu'était Germaine de Staël ne rêvait pas l'humanité amoindrie ou dirigée. Elle a eu le sens de la valeur esthétique de la liberté et a même contribué à son expression. C'est l'un de ses meilleurs titres de gloire.

